



**NAVIGUER
À TRAVERS LE MONDE DE L'ÉDITION**

Guide pratique à l'intention
d'auteurs en émergence



**NAVIGUER
À TRAVERS LE MONDE DE L'ÉDITION**



Administration et coordination : Edwige Nicolas

Comité de rédaction : Jean M. Fahmy, Michèle Matteau, Edwige Nicolas

Rédaction : Stefan Psenak, Paul Savoie, Paul-François Sylvestre

Révision des textes et harmonisation du manuscrit : Michel Gaulin

Graphisme : Christine Moriceau

Page couverture : photo de « Belle du Temps », © Nancy Vickers, 2005

Copyright : © AAOF

261, chemin de Montréal, bureau 310

Ottawa ON K1L 8C7

Téléphone : 613-744-0902

Télécopieur : 613-744-6915

Courrier électronique : info@aaof.ca

Site Internet : www.aaof.ca

La production de ce guide a été financée par le programme de *Fonds d'investissement stratégique dans le secteur culturel* du Gouvernement de l'Ontario. L'AAOF désire remercier le ministère de la Culture de l'Ontario pour son appui dans la réalisation de ce projet qui devrait avoir un impact intéressant sur le nombre de publications francophones en Ontario.

ISBN : 2-9808133-0-3

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2006

L'Association des auteures et auteurs de l'Ontario français (AAOF) bénéficie de l'appui financier de :



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada



Ontario



Conseil des Arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Ottawa



L'Association des auteures et auteurs de l'Ontario français (AAOF) a été fondée à Ottawa le 1^{er} octobre 1988. Elle a comme mission d'œuvrer au développement et à la promotion de la littérature en Ontario français. L'AAOF regroupe des poètes, des nouvellistes, des dramaturges, des romancières et romanciers, des essayistes, des scénaristes, des journalistes de même que des artistes qui écrivent ou illustrent des livres pour enfants.

Quelque cent soixante auteures et auteurs, répartis aux quatre coins de l'Ontario, ainsi que dans l'Outaouais québécois et dans d'autres régions du Canada, en sont membres.

L'AAOF représente les intérêts des écrivains franco-ontariens auprès de différentes instances et fait la promotion de la littérature par l'entremise de l'ensemble de ses activités. Les services et les ressources qu'elle offre sont variés (compagnonnage littéraire, publications liées au métier d'auteur, programmation littéraire, etc.) Son activité se concentre dans les quatre (4) axes de développement artistique suivants : sensibilisation (à la littérature), (appui à la) création, promotion (des auteurs professionnels de l'Ontario) et diffusion (du produit littéraire d'expression française).

Pour en savoir davantage, nous vous invitons à visiter le site Web de l'AAOF, au : **www.aaof.ca**

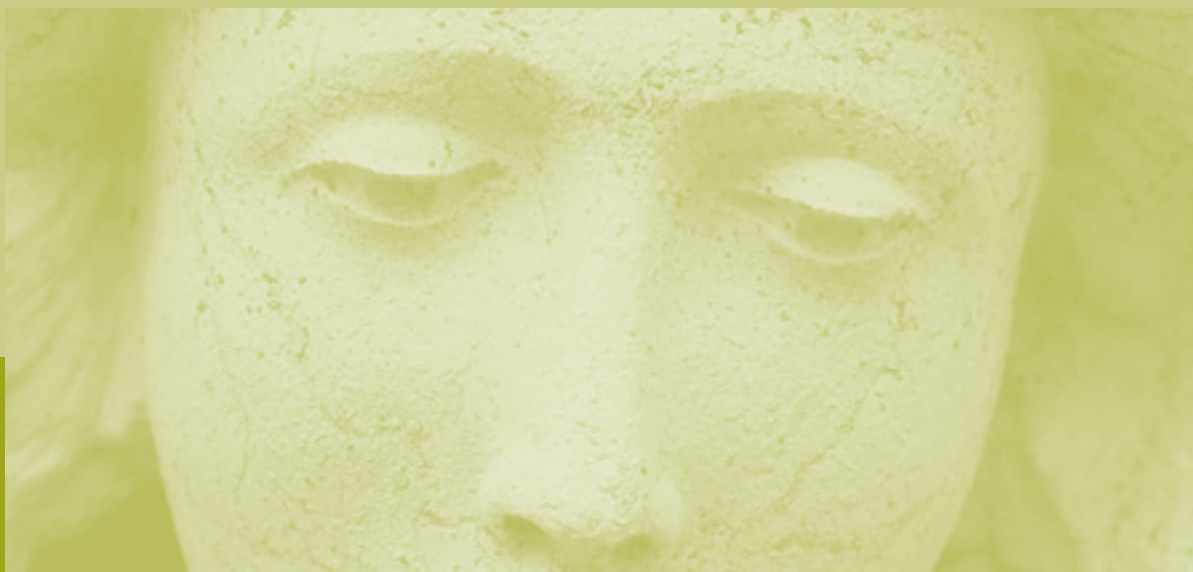


TABLE des matières

AVANT-PROPOS	8
CHAPITRE I ^{er} Le choix d'un éditeur	11
CHAPITRE II Le manuscrit : sa mise au point et sa soumission à l'éditeur	19
CHAPITRE III Les rapports auteur-éditeur : le contrat d'édition, la production du livre, sa distribution et sa promotion	25
CHAPITRE IV Mythes et réalités de la vie d'auteur	37
CHAPITRE V L'infrastructure éditoriale et médiatique	49
CHAPITRE VI Prix et bourses	59

DANS LE BUT D'ALLÉGER LE TEXTE, LES TERMES EMPLOYÉS AU MASCULIN COMPRENENT ÉGALEMENT LE FÉMININ.



AVANT-PROPOS

L'Association des auteures et auteurs de l'Ontario français (AAOF) est fière de mettre à la disposition des personnes qui, ayant déjà une œuvre littéraire en chantier — ou envisageant uniquement, pour l'instant, l'idée de s'engager un jour dans un projet d'écriture —, s'interrogent sur les rouages, sans doute encore un peu obscurs pour elles, du monde de l'édition.

On trouvera ici, sur un mode de questions et de réponses, des explications claires et concises, accompagnées de conseils utiles, sur les diverses étapes du processus complexe qui conduit du manuscrit à la production du livre comme objet, puis à sa mise en marché et à sa promotion. Le guide attire l'attention des auteurs en émergence sur les attentes respectives, l'un vis-à-vis de l'autre, de l'auteur et de l'éditeur et sur le rôle important qui incombe à l'auteur lui-même dans la promotion de son ouvrage (présence dans des salons du livre, séances de signature, entrevues avec les médias, rencontres avec des lecteurs, etc.). Il aborde avec franchise bien des mythes et des réalités de la vie d'auteur. Il fournit des informations utiles sur l'infrastructure éditoriale, médiatique et commerciale qui soutient le travail des écrivains (maisons d'édition en Ontario français et ailleurs, au Canada comme au Québec, revues littéraires, couverture médiatique de la production, librairies où l'on peut se procurer des ouvrages d'auteurs franco-ontariens, présence d'œuvres d'auteurs franco-ontariens dans l'enseignement). Enfin, pour mieux fouetter l'ardeur de l'écrivain en devenir, un dernier chapitre passe en revue les nombreux prix littéraires qui, chaque année, récompensent des œuvres et des auteurs méritants, sur le plan national, provincial ou local, et fournit des renseignements sur divers programmes de bourses d'écriture qui sont mis à la disposition des auteurs pour leur permettre de consacrer certaines périodes de temps uniquement à leur travail de création.

L'AAOF demeure en tout temps à la disposition des utilisateurs de ce guide pour leur fournir les informations complémentaires dont ils pourraient avoir besoin. Elle serait par ailleurs heureuse de recevoir les commentaires de ces mêmes utilisateurs sur la présente publication, et leurs suggestions quant à des ajouts à faire ou des modifications à apporter à d'éventuelles éditions subséquentes ou mises à jour (info@aaof.ca).

La Directrice générale,

Edwige Nicolas



Chapitre 1er

LE CHOIX d'un éditeur

LE CHOIX d'un éditeur



APRÈS DES MOIS, PARFOIS MÊME DES ANNÉES D'EFFORTS SOUTENUS, VOUS VENEZ DE TERMINER LA RÉDACTION D'UNE ŒUVRE LITTÉRAIRE. VOUS RÊVEZ DU JOUR OÙ ELLE APPARAÎTRA EN LIBRAIRIE. DÉSIREUX DE METTRE TOUTES LES CHANCES DE VOTRE CÔTÉ, VOUS VOUS INTERROGEZ SUR LE CHOIX D'UN ÉDITEUR ET VOUS TENTEZ DE DÉBROUILLER L'ÉCHEVEAU COMPLEXE DES OPTIONS QUI S'OFFRENT À VOUS. LE PRÉSENT CHAPITRE TENTERA DE VOUS ÉCLAIRER SUR LES CHOIX QUE VOUS AVEZ À FAIRE.

Les divers modes d'édition



Je sais qu'il existe de nombreuses maisons d'édition francophones au Québec et en Ontario, mais aussi en Acadie et dans l'Ouest canadien. Parmi celles-ci, il y en a

quelques-unes dont on entend plus souvent parler parce que leurs auteurs remportent des prix ou connaissent de grands succès de librairie. Par ailleurs, j'ai entendu parler d'une personne qui avait fondé sa propre maison d'édition pour publier son livre. Quelles différences existe-t-il entre les diverses maisons d'édition ? Comment s'y retrouver ?

Il existe des différences considérables entre les diverses maisons d'édition, que ce soit au Québec, en Ontario et au Canada français, ou même à l'étranger. Il faut d'abord établir les

distinctions qui s'imposent entre les maisons d'édition reconnues (ou en voie de l'être), les maisons d'édition à compte d'auteur et l'autoédition.

LES MAISONS D'ÉDITION RECONNUES

En premier lieu, il y a les maisons d'édition reconnues, c'est-à-dire celles qui sont inscrites à l'un ou l'autre des programmes de subventions des divers organismes qui soutiennent financièrement l'édition (par exemple, le Conseil des Arts du Canada (CAC), à l'échelle nationale ; le Conseil des arts de l'Ontario (CAO) et le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), à l'échelle provinciale). L'inscription des maisons d'édition à ces programmes cautionne leur professionnalisme, puisque leurs demandes de soutien financier sont évaluées par des pairs, c'est-à-dire des professionnels des différents domaines liés au milieu de l'édition (écrivains, libraires, éditeurs). Ces évaluations qualitatives déterminent, en fonction de différents critères et conjointement avec des critères d'ordre administratif et statistique, l'admissibilité des maisons d'édition à l'aide gouvernementale.

Cette inscription n'est cependant pas seule garante du professionnalisme d'une maison d'édition. Ainsi, certaines maisons d'édition récemment fondées peuvent présenter un programme éditorial de grande qualité sans être pour autant déjà inscrites à ces programmes. Le Conseil des Arts du Canada propose à leur intention un programme de subventions aux nouveaux éditeurs, qui est en quelque sorte la première étape menant à l'inscription des maisons au programme de subventions globales.

LE CHOIX d'un éditeur



Ainsi, le CAC doit régulièrement évaluer les demandes d'inscription de ces nouvelles maisons. Selon des critères clairement établis (qui sont disponibles sur le site Web du CAC), les comités de pairs doivent décider de l'agrément ou du refus de la demande présentée par lesdites maisons dans le cadre de l'un ou l'autre des programmes de subventions.

À cet égard, en 2006, du côté francophone, le CAC a accordé 64 subventions (sur un total de 70 demandes reçues) dans le cadre de son programme de subventions globales et 12 subventions (sur un total de 20 demandes reçues) dans le cadre de son programme d'aide aux nouveaux éditeurs.

En bref, les maisons d'édition reconnues sont celles qui bénéficient de l'appui financier des différents conseils des arts et, par conséquent, de la reconnaissance de leurs pairs du milieu de l'édition. La plupart des maisons d'édition de l'Ontario français, de l'Acadie et de l'Ouest canadien bénéficient d'une telle reconnaissance. Pour vérifier l'inscription d'une maison d'édition en particulier, vous pouvez visiter les sites suivants :

Conseil des Arts du Canada :
www.conseildesarts.ca

Conseil des arts de l'Ontario :
www.arts.on.ca

Conseil des arts et des lettres du Québec :
www.calq.gouv.qc.ca

LES MAISONS D'ÉDITION À COMPTE D'AUTEUR

En second lieu, il y a les maisons d'édition qui publient à compte d'auteur. De façon générale, ce genre de maison d'édition ne fait pas bonne figure aux yeux du monde des lettres et de l'édition. L'édition à compte d'auteur est souvent décriée, considérée comme le dernier recours pour la publication d'un livre que les maisons reconnues ont refusé. Et pourtant, elles sont légion à annoncer dans Internet pour faire miroiter aux auteurs qui ont essuyé des refus partout ailleurs la possibilité de réaliser leur rêve de publier leur livre.

D'emblée, il faut dire les choses comme elles sont : si un éditeur refuse de publier un livre, cela ne constitue pas un jugement définitif sur la qualité et la valeur littéraires de l'œuvre. Toutefois, si l'ensemble des éditeurs auxquels un manuscrit a été soumis refuse de le publier, cela veut sans aucun doute dire que le manuscrit n'a pas les qualités littéraires nécessaires pour être édité et mis en marché. Le monde de l'édition ne fait pas dans la collusion ou le complot. Les critères éditoriaux et l'esthétique diffèrent, certes, d'une maison à l'autre, mais un bon manuscrit ne passera pas entre les mailles de tous les filets !

Les maisons d'édition à compte d'auteur demandent généralement à l'auteur de régler tous les frais inhérents à la transformation du manuscrit en livre : révision, mise en pages, graphisme, impression, mise en marché (dans les rares cas où elles s'en occupent), etc. Ces maisons misent sur le fait que l'auteur est profane en la matière pour lui faire signer un contrat qui n'a d'autre but véritable que de lui soutirer de



LE CHOIX d'un éditeur

l'argent. Ainsi, les décisions qui sont d'ordinaire prises par un éditeur qui connaît réellement le marché et qui sera à même d'établir et de prendre à ses frais le tirage approprié et le plafond des dépenses liées à la promotion du livre, par exemple, ne s'appliquent pas dans ce cas précis. L'auteur, heureux d'avoir enfin trouvé quelqu'un qui lui reconnaît tout le talent qu'il mérite, ne sera pas disposé à réfléchir et à prendre les décisions qui s'imposent. « Au diable, la dépense ! », dit l'adage. Et c'est malheureusement ce qui l'attend, puisque les maisons d'édition à compte d'auteur agissent à titre d'intermédiaire entre l'auteur et les différents intervenants de la chaîne du livre et qu'elles prennent à chaque étape leur quote-part en guise d'honoraires. Il ne faut jamais oublier que les maisons d'édition à compte d'auteur sont (généralement) des entreprises à but lucratif !

Il y a bien quelques exceptions, par exemple, des regroupements d'auteurs qui créent des maisons à compte d'auteur pour se publier les uns les autres. Dans de tels cas, l'aventure peut s'avérer financièrement moins périlleuse, puisque le but recherché par les participants est d'abord et avant tout de se donner une tribune. Mais il faut être vigilant. La presse et les médias électroniques accordent de moins en moins d'espace à la critique des livres, de sorte que ceux qui sont publiés à compte d'auteur n'ont pratiquement aucune chance de profiter de quelque couverture médiatique que ce soit. Et ce n'est là qu'un des nombreux écueils que le livre (et l'écrivain !) publié à compte d'auteur rencontrera sur son chemin.

En bref, il faut se méfier de l'édition à compte d'auteur. N'est pas écrivain qui veut. Et un seul livre publié à compte d'auteur ne changera rien à ce (non) statut.

L'AUTOÉDITION

Enfin, il y a l'autoédition, une autre voie complexe que choisissent d'emprunter certains auteurs. À bien des égards, elle ne diffère pas beaucoup de l'édition à compte d'auteur. Si ce n'est qu'elle peut coûter moins cher, puisque aucun intermédiaire ne prendra sa part sur les investissements requis.

Dans l'histoire littéraire, il n'est pas rare de voir, sur la feuille de route d'auteurs aujourd'hui reconnus à l'échelle nationale et internationale, un titre publié « chez l'auteur ». Mais ces cas d'autoédition menant sur les chemins de la célébrité littéraire ne sauraient être garants du succès de votre entreprise. Pour chaque Patrice Desbiens ou Herménégilde Chiasson qui ont autoédité un de leurs livres avant d'entrer par la grande porte chez un éditeur reconnu, des centaines, voire des milliers d'écrivains en herbe n'iront jamais au-delà de cette première « étape ». Et pour chaque Marguerite Lescop, auteur de *Le tour de ma vie en 80 ans*, publié aux Éditions Lescop et qui a connu un succès de librairie sans précédent, des centaines d'autobiographies autoéditées ne franchiront jamais le cercle de la famille immédiate.

Et puis, l'autoédition risque de donner lieu à des oublis de taille (code à barres, numéro d'ISBN, données de catalogage avant publication, etc.), qui peuvent avoir un effet considérable sur la mise en marché du livre.

LE CHOIX d'un éditeur



Bien sûr, certains auteurs publieront quelques plaquettes de poésie à tirage confidentiel qui donneront une valeur certaine à l'ensemble de leur œuvre, mais il s'agit là de cas de figure exceptionnels. Il n'y a rien comme un véritable éditeur pour donner aux œuvres tout l'espace qu'elles méritent et permettre aux auteurs de se concentrer sur ce qu'ils font le mieux : écrire.

LES AVANTAGES ET LES INCONVÉNIENTS DES DIFFÉRENTES MAISONS D'ÉDITION

Dans ce qui précède, il a abondamment été question des inconvénients d'ordre financier liés à l'édition à compte d'auteur et à l'autoédition. Il faut ajouter à cela les inconvénients d'un autre ordre : ceux liés à la mise en marché, à la promotion et à la distribution d'un livre.

Non seulement ces étapes présupposent-elles un coût financier important (on ne sort jamais complètement de la question d'argent !), mais elles demandent une expertise et une connaissance qui ne s'acquièrent qu'avec l'expérience.

Dans des petits marchés comme ceux de l'Ontario français, de l'Acadie, de l'Ouest, voire du Québec, la très grande quantité de livres publiés annuellement rend la tâche des professionnels difficile. Éditeurs, agents de presse et distributeurs travaillent d'arrache-pied pour attirer l'attention des libraires, du lectorat et de la critique sur les livres, ce qui n'est pas une mince affaire.

La publicité, les événements de promotion, les foires et autres salons du livre exigent un grand investissement en temps de la part des éditeurs

et des auteurs. Et pour réussir dans le monde de l'édition, il faut que la machine éditoriale et promotionnelle soit bien huilée.

Pour les éditeurs de l'Ontario français (et c'est aussi le cas pour ceux de l'Acadie et de l'Ouest), il est impossible de se reposer sur leur seul marché respectif et de faire abstraction du Québec. La population francophone du Canada ne peut répondre seule à l'offre qui lui est faite. Et tenter de pénétrer le marché québécois n'est pas une sinécure !

Le milieu de l'édition est d'une grande complexité et l'on ne peut s'y aventurer à l'aveuglette qu'à ses risques et périls. C'est pourquoi il importe de développer une relation de confiance avec un éditeur professionnel qui saura guider l'auteur dans les méandres de la publication d'un livre. En s'engageant à publier un auteur, il prend sur lui de nombreux risques et a donc avantage à ce que tout tourne rondement.

Trouver le bon éditeur pour son manuscrit



Je comprends mieux, maintenant, les avantages et les inconvénients liés aux différents types de maisons d'édition. Toutefois, devant le grand nombre de maisons qui existent,

je ne sais trop à qui envoyer mon œuvre. Ai-je plus de chances de voir mon manuscrit publié si je le soumetts à plusieurs éditeurs ? Pouvez-vous m'éclairer à ce sujet ?



LE CHOIX d'un éditeur

Il existe en effet un très grand nombre d'éditeurs au Québec, en Ontario et au Canada français, de même qu'en Acadie. Pour en avoir une idée, il suffit de dire qu'en 2006, comme nous l'indiquions ci-dessus, le Conseil des Arts du Canada (CAC) a examiné les demandes de 90 éditeurs francophones. Et c'est sans compter les maisons d'édition qui ne présentent pas de demande pour toutes sortes de raisons (les maisons d'édition artisanales, celles qui ne satisfont pas aux critères d'admissibilité du CAC, etc.). On pourrait donc estimer sans trop se tromper à une centaine le nombre de maisons d'édition œuvrant au Québec et au Canada français. Il n'est donc pas toujours facile de s'y retrouver.

Avant de multiplier les frais de photocopie et d'envoi de son manuscrit, l'auteur devrait procéder à quelques vérifications en vue d'établir un plan d'action. Il s'agit d'un processus relativement simple qui lui évitera de s'éparpiller et de rencontrer des écueils évitables.

D'abord, il faut déterminer les maisons d'édition susceptibles d'être intéressées par le manuscrit en question. Dans un premier temps, cela se fait en fonction du genre littéraire, mais aussi en fonction de l'esthétique proposée. Un recueil de poésie, par exemple, ne pourra intéresser que les maisons d'édition qui publient ce genre d'œuvre, mais encore faut-il que le manuscrit puisse satisfaire aux exigences de la politique éditoriale d'une maison. C'est là où les choses peuvent se compliquer, car au-delà des critères établis et rendus publics par une maison d'édition, d'autres critères, d'ordre subjectif, ceux-là, interviennent.

Ainsi, les éditeurs de poésie (pas plus que les éditeurs spécialisés dans l'essai, le roman ou le roman historique) ne publient pas tous le même genre d'œuvres. En général, le catalogue d'un éditeur et la fréquentation des œuvres qu'il publie en disent long sur son orientation et sur les chances que votre manuscrit y soit accepté. Vous pouvez vous adresser à l'AAOF ou à tout autre regroupement d'auteurs pour vous aider dans cette étape importante.

Enfin, sachez qu'il ne sert à rien d'envoyer votre manuscrit à toutes les maisons d'édition qui s'intéressent au genre que vous pratiquez. Vos chances de voir votre manuscrit publié n'ont rien à voir avec sa soumission à un très grand nombre d'éditeurs possibles. Les cinq ou six éditeurs que vous aurez triés sur le volet suffiront à vous donner une idée sur l'éventuelle publication de votre œuvre.



Je crois comprendre que les conditions offertes par les éditeurs diffèrent de l'un à l'autre. Pourriez-vous me donner une idée de ce à quoi je pourrais m'attendre des maisons d'édition franco-ontariennes ?

L'Ontario français compte six maisons d'édition professionnelles, chacune présentant son lot de particularités et de ressemblances. La plupart de ces maisons sont des organismes sans but lucratif, sauf une. Le chapitre V vous fournira de plus amples détails sur la spécificité de chacune de ces maisons.

LE CHOIX d'un éditeur



De façon générale, les conditions offertes par ces diverses maisons se ressemblent. Toutes offrent aux auteurs qui publient chez elles un contrat d'édition et prennent à leurs frais l'ensemble des coûts inhérents à la publication des livres. Certaines exigent de leurs auteurs qu'ils leur soumettent leurs livres subséquents (ce que l'on appelle un premier droit de regard sur l'œuvre). A contrario, la majorité ne s'engage avec un auteur que pour un livre, bien que leur porte demeure ouverte par la suite.

Les maisons d'édition professionnelles de l'Ontario français présentent des similitudes dans plusieurs de leurs façons de faire, notamment en ce qui a trait aux tirages, au pourcentage versé à l'auteur (droits d'auteur), aux ressources financières liées à la distribution et à la promotion des livres et aux coûts défrayés pour la participation de leurs auteurs à diverses manifestations littéraires (frais de déplacement, *per diem* et cachets relatifs aux salons du livre, aux foires, festivals et autres événements).

La plupart des maisons d'édition franco-ontariennes sont membres du Regroupement des éditeurs canadiens-français (RÉCF), un organisme pancanadien qui veille aux divers intérêts des éditeurs et qui sert de tribune au lobbying que doivent exercer les maisons d'édition pour s'assurer d'un financement équitable.

Bien sûr, aucune de ces maisons n'a les ressources financières des quelques grandes maisons québécoises ou françaises. Mais ce qu'elles ne peuvent offrir en ressources financières est largement compensé par leur ingéniosité et leur engagement complet envers

la littérature et les écrivains. En outre, elles font preuve d'un très grand professionnalisme et d'un sens de l'organisation qui leur a valu la reconnaissance de leurs pairs.

Cela étant dit, il ne faut surtout pas croire qu'elles sont interchangeables ou que l'une vaut bien l'autre. Chacune a ses particularités et ses forces, ses champs de compétence et d'action, ses collections et sa vision bien définie de ce qu'est un bon livre. Rappelez-vous qu'en définitive, il faut choisir la maison qui répondra le mieux à vos attentes et, donc, avec laquelle vous aurez le plus d'affinités littéraires.

La suite...

Une fois que vous aurez arrêté votre choix sur un éditeur dont le catalogue et les intérêts vous paraissent compatibles avec l'œuvre que vous venez d'achever, il vous faudra prêter attention à la mise au point définitive de votre manuscrit et à sa soumission à l'éditeur retenu. C'est de ces sujets qu'il sera question au chapitre suivant.



Chapitre 11

LE MANUSCRIT : sa mise au point
et sa soumission à l'éditeur



LE MANUSCRIT : sa mise au point et sa soumission à l'éditeur

VOUS SOUHAITEZ NATURELLEMENT FAIRE DÈS LE PREMIER ABORD LA MEILLEURE IMPRESSION POSSIBLE SUR L'ÉDITEUR DE VOTRE CHOIX. QUELLES SONT LES CONSIGNES À SUIVRE QUANT À LA PRÉSENTATION DE VOTRE MANUSCRIT ET LA FAÇON DE LE SOUMETTRE À L'ÉDITEUR ? QUELLES ÉTAPES VOTRE MANUSCRIT AURA-T-IL À FRANCHIR ET QUELS RÉSULTATS POUVEZ-VOUS ATTENDRE DE VOTRE DÉMARCHE ? CE CHAPITRE TENTE D'APPORTER DES RÉPONSES À CES QUESTIONS CRUCIALES.

La présentation matérielle du manuscrit



Sous quelle forme dois-je soumettre mon manuscrit à l'éditeur ? Ainsi, pour que sa présentation soit agréable à l'œil et accrocheuse j'ai déjà mis en pages mon manuscrit.

Jusqu'où puis-je aller en ce sens ?

Votre manuscrit doit être présenté sur papier, de la façon la plus simple possible. La plupart des éditeurs ne vous demanderont votre manuscrit sur support informatique que lorsqu'ils se seront engagés plus avant dans le processus de publication (en d'autres mots, lorsqu'ils auront accepté votre manuscrit).

L'avènement de l'ère informatique a mis à la disposition du commun des mortels des outils et des logiciels qui permettent pratiquement de tout faire, et dont les seules limites sont souvent

celles de l'imagination. Rappelez-vous que la qualité littéraire de votre œuvre est le seul critère qui compte. Inutile, donc, d'essayer de l'embellir (ou de maquiller ses défauts !) en vous improvisant spécialiste de la mise en pages, en faisant relier le manuscrit, voire en imprimant une page couverture. Seul le contenu importe.

D'ordinaire, on recommande d'utiliser une police de caractère avec empattement (Times ou Times New Roman, par exemple) et d'une grandeur lisible (12 points), de respecter les règles de ponctuation et de disposition du texte sur la page (sauf dans le cas d'un recueil de poésie, pour lequel les sauts de ligne et l'aération sont souvent nécessaires pour marquer la ponctuation, ou d'un roman dans lequel le non-respect de ces règles est une question de style et de souffle) et d'en faire parvenir un seul exemplaire à l'éditeur, sauf dans le cas où ce dernier en exige davantage.

En bref, faites les choses simplement. Votre œuvre parlera d'elle-même !

LA LETTRE DE PRÉSENTATION



Dois-je accompagner mon manuscrit d'une lettre ? Si oui, que doit-elle contenir ?

LE MANUSCRIT : sa mise au point et sa soumission à l'éditeur



Oui. Si la qualité littéraire de votre manuscrit doit parler d'elle-même, une lettre d'accompagnement est nécessaire pour vous présenter et établir un premier contact avec un éditeur.

Cette lettre doit demeurer simple et modeste. Il est inutile, par exemple, de trop vanter votre œuvre ; cela pourra même vous nuire. Rappelez-vous que les éditeurs à qui vous envoyez votre manuscrit en reçoivent des dizaines, voire des centaines par année. Ils en ont donc vu de toutes les couleurs ! Votre lettre doit également être d'une longueur raisonnable, c'est-à-dire ni trop laconique ni trop longue, pour ne pas risquer de dissiper l'intérêt du destinataire. Tout est une question d'équilibre.

Il n'existe malheureusement pas de lettre type d'accompagnement, contrairement à bien des documents (contrat type, lettre type de refus, etc.). À vous donc de bien doser les choses. Bien entendu, votre lettre doit contenir un certain nombre de renseignements clés à votre sujet, dont il serait futile de tenter de dresser ici la nomenclature.

Chose certaine, soyez concis et essayez tout simplement de trouver une phrase accrocheuse qui donnera à l'éditeur le goût de vous lire plus avant !

SAVOIR LAISSER MÛRIR SON TRAVAIL ET PRENDRE CONSEIL



Je crois que mon manuscrit est prêt, mais je n'en suis pas certain. Est-ce une bonne idée, avant de le soumettre formellement à un éditeur, que de demander à

des amis ou à des connaissances, éventuellement à un éditeur même, de le lire et de m'en donner leur avis ?

Il est normal qu'après avoir terminé l'écriture d'un premier livre, on ressente l'urgence de le publier. Il est en effet très difficile de prendre le recul nécessaire pour évaluer de façon objective son propre travail. Mais ce n'est pas toujours une bonne idée de brusquer les choses, de se presser comme s'il s'agissait d'une question de vie ou de mort. Laissez reposer votre manuscrit pendant quelques semaines avant de le relire. Vous aurez ainsi la tête plus froide. Par la suite, faites-le lire par quelqu'un qui vous donnera l'heure juste. Évitez de le confier à un membre de votre famille ou à un ami qui lit trop peu pour avoir un jugement clair sur votre travail ou qui, malgré ses connaissances et son sens critique, essaiera de vous épargner et ne vous dira pas réellement ce qu'il a pensé de votre œuvre.

Si vous ne disposez d'aucune ressource solide dans votre entourage, vous devriez penser à demander de l'aide à l'AAOF ou à d'autres regroupements d'auteurs professionnels (voir ci-après). Mais de grâce, évitez de faire appel



LE MANUSCRIT : sa mise au point et sa soumission à l'éditeur

aux services d'un éditeur pour obtenir de la rétroaction sur votre travail. Vous ne vous rendriez pas service.

L'envoi de votre manuscrit à une maison d'édition ne devrait se faire qu'au moment où vous avez en main une version solide à tous points de vue. Bien entendu, lorsque vous aurez établi une relation avec un éditeur et que vous en serez à votre deuxième, troisième ou dixième livre, vous pourrez procéder autrement. Puisque vous serez alors devenu un « auteur maison », votre éditeur se fera un plaisir de commencer à vous accompagner plus tôt dans le processus. Mais vous n'en êtes pas encore rendu là.

Vous aurez une version solide à tous points de vue lorsque vous serez allé au bout de l'exercice et au bout de vous-même, que vous aurez laissé reposer les choses, lu et relu, biffé, rayé, corrigé et révisé, bref, que vous aurez écrit et réécrit. « On écrit dans la passion, mais on réécrit dans la raison », dit l'adage.

LES SERVICES OFFERTS PAR L'AAOF OU D'AUTRES REGROUPEMENTS D'AUTEURS



J'ai dans mon réseau une amie qui s'intéresse à la littérature et à qui j'ai fait lire mon manuscrit en vue d'obtenir ses commentaires. En fin de compte, elle ne m'a pas dit grand-

chose, sinon qu'elle avait beaucoup aimé mon travail. Je ne mets pas son honnêteté en question, mais je crois qu'il vaudrait mieux

que je demande à quelqu'un de neutre de m'aider. Quels sont les services offerts par l'AAOF ou d'autres regroupements d'auteurs ?

L'AAOF est une association professionnelle qui vise à faire la promotion de la littérature et à défendre les intérêts de ses membres. C'est ce que font d'ailleurs la plupart des regroupements d'auteurs. Comme votre navigation sur le présent site vous permettra de vous en rendre compte, la programmation de l'AAOF est variée et comprend notamment des services de **compagnonnage littéraire** et de **lecture critique**, fort appréciés de ceux qui y font appel.

Le **compagnonnage littéraire** met en relation un « jeune » écrivain et un écrivain d'expérience, qui l'accompagne dans le but de permettre au premier de parfaire un projet littéraire dans un genre dans lequel il n'a jamais publié. S'échelonnant sur une période de quatre mois, le compagnonnage permet à l'écrivain en début de carrière (ou qui aborde un nouveau genre) d'échanger avec l'écrivain-conseil à qui il aura été jumelé pour profiter de son expertise. Le compagnonnage littéraire est un instrument de travail qui a fait ses preuves dans le passé et qui donne des résultats indiscutables.

Pour pouvoir profiter de ce service, il faut soumettre une demande selon les conditions et règles précises du programme explicitées ailleurs sur le présent site. Comme il s'agit d'un concours, votre demande sera évaluée et comparée à celle des autres candidats. Si votre demande est acceptée, cela vous donnera déjà une indication de la qualité de votre travail. Il vous restera dès lors à peaufiner votre manuscrit

LE MANUSCRIT : sa mise au point et sa soumission à l'éditeur



avec l'aide précieuse que vous offrira l'écrivain-conseil, moyennant des frais extrêmement modestes, l'essentiel des coûts étant assumé par l'AAOF. Pour pouvoir bénéficier de ce service, toutefois, vous devez déjà être membre en règle de l'Association.

Vous pouvez également vous prévaloir du service de **lecture critique** offert par l'AAOF. Pour ce faire, nul besoin d'être membre, bien que les frais associés à ce service soient moindres pour les membres. En vous inscrivant à ce service, vous pourrez profiter de l'expertise et des conseils d'un écrivain expérimenté, qui vous remettra ses commentaires et suggestions sous forme de rapport écrit. Un suivi en tête-à-tête peut aussi avoir lieu, si vous en exprimez le souhait et si l'écrivain-conseil accepte de se prêter à ce jeu.

Il vous est fortement recommandé d'assister aux conférences et aux rencontres animées par les écrivains membres de l'AAOF ou de tout autre regroupement et de participer aux événements littéraires qui ont lieu dans votre région. En prenant part à ces activités, vous pourrez échanger avec des auteurs chevronnés, vous créer un réseau de relations, vous familiariser avec le monde littéraire et vous y intégrer. Le site de l'AAOF vous informera de l'ensemble des activités de l'Association.

Les diverses étapes de l'appréciation d'un manuscrit



Pourriez-vous me préciser les diverses étapes de progression d'un manuscrit dans les couloirs d'une maison d'édition ?

Voici, en style télégraphique, ce qui vous attend lorsque vous faites parvenir un manuscrit à un éditeur :

- Réception du manuscrit par la maison d'édition
- Envoi d'un accusé de réception à l'auteur (lettre type)
- Soumission du manuscrit au comité de lecture, au directeur de collection ou au directeur littéraire
- Lecture du manuscrit
- Rapport de lecture soumis à l'éditeur
- Prise de décision (directeur de collection, directeur littéraire, éditeur)
- Envoi d'une lettre à l'auteur (acceptation ou refus)



À l'intérieur de quels délais puis-je espérer obtenir une réponse de l'éditeur ?



LE MANUSCRIT : sa mise au point et sa soumission à l'éditeur

Cela dépend des maisons d'édition. Chacune a son rythme, chacune reçoit annuellement un nombre différent de manuscrits à traiter. D'ordinaire, on vous fera savoir, dans l'accusé de réception, les délais dans lesquels vous obtiendrez une réponse. Mais il arrive assez fréquemment que les maisons d'édition dépassent les délais prévus. Sans trop se tromper, disons que vous devriez obtenir une réponse à l'intérieur de trois à six mois. Passé cela, vous pourrez considérer que la maison tarde à vous répondre. Enfin, il est probable que si la réponse est favorable, l'éditeur vous en avise plus tôt qu'en cas de refus. L'adage qui dit « Pas de nouvelles, bonnes nouvelles » ne s'applique pas dans le cas qui nous intéresse.

DANS LE CAS D'UN REFUS...

Dans le cas d'un refus, il n'existe à proprement parler ni recours ni possibilité d'appel. Si vous avez reçu une lettre type de refus, laquelle ne contient d'ordinaire aucun commentaire, ne soyez pas offusqué. Rappelez-vous que l'éditeur n'a pas à vous rendre de comptes sur la façon dont il gère sa maison et qu'il n'est pas tenu de vous expliquer en long et en large les raisons de son refus. Il ne s'agit ni d'un manque de bonne volonté ni d'un manque de respect de sa part. Le manque de ressources humaines et financières au sein des petites maisons est flagrant et la tâche qui leur incombe est d'une telle ampleur qu'elles ne peuvent se permettre de passer trop de temps à justifier leurs refus.

Si, par contre, vous recevez une lettre qui évoque davantage les raisons du refus, recevez les commentaires avec humilité et dites-vous que l'éditeur a au moins pris le temps de vous communiquer les raisons de son refus. Vous pourrez en tenir compte si vous décidez de retravailler votre manuscrit en vue de le soumettre à nouveau à d'autres maisons d'édition.

Les refus ne sont pas catastrophiques. Demandez à des auteurs chevronnés, et nombreux sont ceux qui vous diront qu'ils ont eux aussi, au début ou à un autre moment de leur carrière, essuyé des refus. Et, bien souvent, avec le recul, ils auront compris et seront même heureux que le manuscrit en question n'ait pas été publié.

Si vous possédez un véritable talent d'écrivain, vous continuerez à écrire et, tôt ou tard, vous serez publié. Mais il faut aussi vous rendre à l'évidence qu'écrire un livre ne fera pas nécessairement de vous un auteur. Seule la qualité littéraire compte. Et, avant de devenir écrivain, il faut d'abord avoir été et continuer d'être un lecteur assidu.

SI LA RÉPONSE EST FAVORABLE...

Une réponse favorable est habituellement assortie d'une invitation de la part de l'éditeur à le rencontrer pour mettre en marche la publication de votre livre et vous renseigner sur toutes les tâches et activités qui y sont reliées (mise en marché, promotion, etc.). Le chapitre suivant vous fournira de plus amples détails sur les diverses étapes de ce processus.



Chapitre III

LES RAPPORTS AUTEUR-ÉDITEUR :
le contrat d'édition, la production du livre
sa distribution et sa promotion



LES RAPPORTS AUTEUR-ÉDITEUR : le contrat d'édition, la production du livre sa distribution et sa promotion

LA PRODUCTION D'UN LIVRE ET SA MISE EN MARCHÉ CONSTITUENT ENTRE ELLES UNE ENTREPRISE MINUTIEUSE QUI COMPORTE PLUSIEURS TÂCHES. BIEN QUE LES MAISONS D'ÉDITION NE PROCÈDENT PAS TOUTES DE LA MÊME FAÇON, ON PEUT DÉFINIR CERTAINES TÂCHES QUI INCOMBENT NORMALEMENT À L'AUTEUR, D'AUTRES QUI RELÈVENT DE L'ÉDITEUR ET QUELQUES-UNES QUI SONT PARTAGÉES. POUR QUE L'OPÉRATION SOIT COURONNÉE DE SUCCÈS, IL IMPORTE QUE CHACUNE DES PARTIES COMPRENNE CLAIREMENT LA NATURE DES ATTENTES QU'ELLES PEUVENT AVOIR L'UNE VIS-À-VIS DE L'AUTRE.

La première rencontre avec l'éditeur



*Que dois-je attendre de
la première rencontre
avec l'éditeur ?*

Dès le moment où l'éditeur accepte le manuscrit d'un auteur et qu'il l'invite à le rencontrer pour discuter de la suite des choses, s'amorce une relation qui, en principe, durera plusieurs années. Comme c'est le cas pour toute rencontre d'ordre professionnel, la première rencontre déterminera la qualité des rapports qui lieront l'auteur à son éditeur. Qu'il s'agisse d'une rencontre téléphonique ou d'une

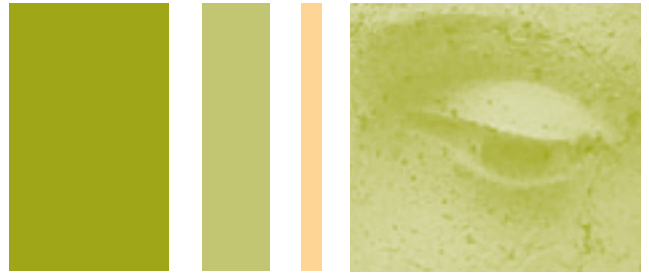
rencontre en tête-à-tête (ce qui est nettement préférable), l'auteur doit s'y bien préparer.

Ainsi, l'auteur dressera une liste des questions précises et d'ordre général que la publication d'un livre soulève dans son esprit et exposera ses attentes en matière de conception visuelle de son livre (par exemple, il couchera clairement sur papier ses idées pour la page couverture). À ce stade, l'auteur doit se dire qu'il n'y a pas de questions idiotes. De son côté, un éditeur consciencieux (et qui n'a rien à cacher !) répondra sans ambages à toutes les questions de celui ou de celle qui en est à ses premières armes dans le monde de l'édition. Le présent guide devrait vous aider à établir ces questions. L'AAOF ou tout autre regroupement d'auteurs reconnus, national ou régional, peuvent également vous aider, selon ce que leur permettent leurs statuts et règlements.

Pour sa part, l'éditeur profitera de cette rencontre pour mettre l'auteur au fait des diverses étapes de la production de son livre et évoquer déjà avec lui diverses activités liées à la promotion de l'ouvrage. Dès cette rencontre (ou une rencontre subséquente si les parties jugent utiles de se revoir à ce sujet), l'éditeur, après discussion avec l'auteur, proposera également à ce dernier un contrat d'édition.

LES RAPPORTS AUTEUR-ÉDITEUR :

le contrat d'édition, la production du livre
sa distribution et sa promotion



Le contrat d'édition



Pouvez-vous m'expliquer ce que comporte un contrat d'édition ? J'ai entendu parler, entre autres, de « contrat type » et de la possibilité, de la part de l'éditeur, d'un engagement à long

terme à l'endroit de l'auteur. De quoi s'agit-il au juste ?

Le contrat type d'édition consigne les engagements et les obligations respectives de l'auteur et de l'éditeur ; il permet de protéger les intérêts de l'un comme de l'autre. Parmi les clauses habituelles que comporte le contrat type, on trouvera, par exemple, les éléments suivants :

- l'auteur garantit que son œuvre est originale ;
- l'auteur cède à l'éditeur le droit de publier et de mettre en vente son œuvre ;
- l'éditeur assume la responsabilité et les frais de la production, de la distribution et de la promotion de l'œuvre ;
- l'éditeur s'engage à verser des redevances à l'auteur (droits d'auteur), selon une périodicité déterminée ;
- l'éditeur s'engage à publier l'ouvrage avant une date fixe ;
- l'éditeur précise le nombre d'exemplaires remis gratuitement à l'auteur ;
- l'éditeur peut aussi préciser le nombre d'exemplaires que comporte le premier tirage.

Sachez que vous n'êtes pas tenu de signer le contrat que l'éditeur vous propose dès la première rencontre. Ici encore, n'hésitez pas à vous informer auprès de personnes ou d'organismes ressources si vous avez des questions sur l'une ou l'autre des dispositions prévues au contrat. Certains regroupements d'auteurs ou d'éditeurs ont préparé des exemples de contrat type qui pourraient vous être utiles en ce sens. En particulier, l'Union des écrivaines et écrivains québécois (UNEQ), dont sont membres plusieurs auteurs du Canada français, a élaboré un contrat type qui veille à protéger les intérêts des auteurs. Il va sans dire que les éditeurs n'utilisent pas tous ce contrat type, mais cet outil facilement accessible et à coût modique (7,82 \$, taxes et frais postaux compris) vous éclairera sur les dispositions générales qui devraient se retrouver dans le contrat qui vous sera proposé.

Il arrive parfois qu'un éditeur propose à l'auteur de signer un engagement à long terme en vertu duquel ce dernier sera tenu de présenter à l'éditeur, disons, ses trois ou cinq prochains manuscrits, sur lesquels l'éditeur détiendra le premier droit de regard (acceptation ou refus dans un délai clairement indiqué). Certains éditeurs sont motivés à agir de la sorte lorsqu'ils investissent pour la première fois dans un auteur qui en est à ses débuts. Puisqu'ils sont les premiers à prendre un risque, ils veulent être les seuls à pouvoir récolter les bénéfices, le cas échéant. Par contre, l'auteur peut écrire un ouvrage qui ne s'inscrira pas nécessairement dans le créneau de l'éditeur en question ; il perdrait alors son temps à lui soumettre le manuscrit et à attendre que le délai s'écoule. Ce genre de clause devrait donc demeurer une option, et non constituer une obligation.



LES RAPPORTS AUTEUR-ÉDITEUR : le contrat d'édition, la production du livre sa distribution et sa promotion

Notons enfin que rien ne ressemble moins à un contrat d'édition qu'un autre contrat d'édition, pour la simple raison que les auteurs et les éditeurs sont libres de reformuler, retirer ou rajouter diverses clauses. L'auteur peut exiger, par exemple, que son contrat d'édition porte exclusivement sur les droits primaires et que les autres droits (secondaires et dérivés), dont il sera question ci-après, fassent l'objet d'ententes distinctes. Cela doit alors être stipulé dans le contrat original d'édition.

LES DROITS D'AUTEUR



Comment se calculent les droits d'auteur ? Si un livre se vend 20 \$, par exemple, comment ce revenu est-il réparti entre les divers maillons du secteur du livre ?

Quelle sera ma part et quand vais-je la recevoir ?

Au Québec et au Canada français, le secteur du livre comprend, en général, quatre maillons distincts et complémentaires, soit :

1. des milliers d'auteurs qui créent des œuvres de toutes sortes ;
2. plus d'une centaine de maisons d'édition qui publient des livres en tout genre ;
3. des distributeurs qui acheminent ces livres vers les différents détaillants ;
4. quelque 550 librairies et des milliers d'autres points de vente (tabagies, kiosques à journaux, grands magasins).

La part des ventes qui revient à chacun de ces acteurs de la chaîne du livre n'est pas toujours fixe ou coulée dans le béton. À titre indicatif, et sans tenir compte de la complexité de certaines éditions, il est possible d'établir la ventilation d'un prix de vente selon la part accordée à chaque maillon de la chaîne. Cette ventilation s'applique à des œuvres littéraires, comme les romans, les recueils de nouvelles ou de poèmes, les pièces de théâtre et les essais. Le prix de vente d'un tel ouvrage, fixé à 20 \$ par exemple, peut être ventilé de la façon suivante :

- 40 % au libraire : 8,00 \$
- 17 % au distributeur : 3,40 \$
- 20 % à l'imprimeur : 4,00 \$
- 13 % à l'éditeur : 2,60 \$
- 10 % à l'auteur : 2,00 \$
- **Total (100 %) : 20,00 \$**

À noter que la part indiquée pour le distributeur, l'imprimeur et l'éditeur représente une marge brute. Le profit net peut varier. Pour l'éditeur, il existe une différence importante entre le premier tirage et les autres. Avec sa part, l'éditeur espère couvrir, s'il écoule l'ensemble du premier tirage*, les coûts reliés à la production du livre (correction et infographie), à la gestion, à la promotion et à la publicité. Si le premier tirage n'est pas entièrement vendu, l'éditeur accuse généralement une perte.

**Le premier tirage varie selon la nature de l'ouvrage et le public que l'éditeur croit pouvoir rejoindre.*

LES RAPPORTS AUTEUR-ÉDITEUR :

le contrat d'édition, la production du livre sa distribution et sa promotion



Voici quelques exemples de tirages moyens observés au cours des dernières années :

- essai : de 500 à 1 000 exemplaires ;
- littérature jeunesse : de 2 000 à 5 000 exemplaires ;
- poésie : de 400 à 750 exemplaires ;
- roman : de 750 à 2 000 exemplaires ;
- manuel scolaire : de 5 000 à 10 000 exemplaires ;
- livre savant : environ 500 exemplaires.

La part de 10 % accordée à l'auteur est basée sur une disposition générale du contrat type en vigueur chez nombre d'éditeurs québécois et canadiens-français. Il y a, évidemment, des exceptions à la règle. Si un livre connaît un succès et qu'il est choisi par un club du livre (Québec Loisirs ou France Loisirs, par exemple), les droits d'auteur peuvent être réduits à 7 ou 8 %. Cette réduction s'explique par le fait que l'ouvrage est susceptible de rejoindre des milliers de clients qui, autrement, n'achèteraient pas le livre.

Règle générale, les droits d'auteur sont versés une fois l'an. Le plus souvent, cela s'effectue au cours des six mois qui suivent la fin de l'exercice financier de la maison d'édition. Lorsque la somme due est inférieure à 25 \$, certains éditeurs ont comme politique de reporter le versement des droits au prochain exercice financier.

Il importe de préciser que le droit d'auteur prend fin le 31 décembre de la cinquantième année suivant le décès de l'auteur. Personne ne peut, sans la permission des héritiers de l'auteur, publier ses livres ou en tirer des films ou des photocopies avant la date d'échéance du droit d'auteur.

LES AUTRES TYPES DE DROITS



Qu'est-ce qu'on entend par « droits primaires », « droits secondaires » et « droits dérivés » ?

Il faut d'abord rappeler qu'en vertu d'un contrat d'édition, l'auteur accepte de céder plusieurs droits à une maison d'édition, en retour de certains bénéfices. L'auteur cède à l'éditeur le droit de publier et de mettre en vente son œuvre, mais également le droit de l'exploiter sous d'autres formes. Cette cession permet souvent à l'éditeur de céder, à son tour, certains droits à des tiers.

Les **droits primaires** désignent l'édition originale de l'œuvre, c'est-à-dire la première publication, de même que les réimpressions de cette première édition et les nouvelles éditions de l'œuvre.

Les **droits secondaires** touchent un plus grand nombre d'activités et désignent normalement :

- les droits de traduction ;
- les droits d'adaptation et de scénarisation de toute édition de l'œuvre ;
- l'insertion de l'œuvre dans une autre œuvre (ex. : anthologie, bases de données, etc.) ;
- les droits d'adaptation de l'œuvre en vue d'une reproduction sonore et/ou audiovisuelle (dans ce cas précis, l'auteur doit impérativement signer un contrat distinct pour régler cette matière).



LES RAPPORTS AUTEUR-ÉDITEUR : le contrat d'édition, la production du livre sa distribution et sa promotion

La cession à laquelle l'auteur consent en signant un contrat permet à l'éditeur de céder à des tiers les droits secondaires. L'exemple le plus fréquent est la traduction ; l'auteur permet que son livre écrit et publié en français soit traduit dans une autre langue et commercialisé à l'étranger.

Les **droits dérivés** désignent *grosso modo* tous les droits afférents à l'exploitation commerciale de produits dérivés de l'œuvre (ex. : reproduction d'un titre de livre sur un tee-shirt ou sur une épinglette).

La mise en production du livre



Pourriez-vous m'expliquer les diverses étapes de la production matérielle de mon livre après qu'une entente contractuelle est intervenue avec l'éditeur ?

RÉÉCRITURE

Sauf de très rares exceptions, le comité de lecture (ou, selon le cas, le directeur littéraire ou le directeur de collection) qui aura recommandé à l'éditeur la publication de votre ouvrage aura en même temps proposé que certaines modifications soient apportées à votre manuscrit, c'est-à-dire qu'il fasse l'objet d'une réécriture partielle ou plus étendue. Ne voyez pas là un désaveu de votre travail, mais plutôt le souci, de la part d'une équipe professionnelle, de vous aider à le mener à un point plus poussé d'achèvement. Généralement, ce travail se fait

en étroite collaboration avec l'éditeur ou avec le directeur littéraire ou de collection, selon la structure de la maison d'édition concernée, l'ampleur de l'équipe immédiate et élargie des éditeurs variant beaucoup en fonction de la taille de la maison d'édition et de ses ressources.

Les modifications recommandées portent tantôt sur la forme, tantôt sur le fond de l'œuvre. À titre d'exemples, le comité peut recommander que certains passages soient remaniés pour rendre la lecture plus soutenue ou que le temps des verbes soit altéré pour donner un meilleur rythme au récit. Il arrive que le comité suggère que des personnages soient mieux campés, qu'un chapitre soit scindé ou éliminé, voire qu'un nouveau chapitre soit ajouté. L'éditeur transmet à l'auteur les commentaires (anonymes) du comité de lecture. Le travail de réécriture est une tâche qui incombe à l'auteur.



Suis-je tenu de faire tous les changements recommandés par l'éditeur ?

Un roman, un recueil de poésie, une pièce de théâtre, un conte pour enfants, un recueil de nouvelles, un essai, une biographie, tous ces produits littéraires sont des œuvres de création. C'est l'auteur, bien entendu, qui demeure le seul acteur dans un processus de création. L'éditeur, en revanche, est l'intervenant privilégié pour la mise en marché de l'œuvre. Il est donc souhaitable qu'une relation har-

LES RAPPORTS AUTEUR-ÉDITEUR :

le contrat d'édition, la production du livre sa distribution et sa promotion



monieuse entre l'auteur et l'éditeur assure que création et production puissent faire bon ménage.

De par son métier, l'éditeur (auquel on associe, ici, l'équipe professionnelle qui l'entoure — directeur littéraire, directeur de collection, membres du comité de lecture, réviseur, etc.) a côtoyé nombre d'écrivains et a publié quantité de livres, parfois dans plusieurs genres littéraires. Il a donc acquis un certain bagage de connaissances et jouit d'une expérience dont l'auteur peut bénéficier avec profit. Il est très fréquent, par exemple, que l'auteur manque de distanciation face à son œuvre de création. Il ne voit pas certaines failles, certaines lacunes ou certaines incohérences.

L'auteur est naturellement très attaché à son texte. Il l'a longuement mijoté, puis l'a ciselé et poli avec soin. Mais il arrive que certains détails lui échappent. Sans s'en rendre compte, il peut avoir utilisé le verbe « faire » six fois dans un paragraphe de treize lignes. Il a peut-être eu tendance à utiliser trop souvent les mêmes adjectifs (beau, grand, gros, extraordinaire) ou à abuser de l'emploi de certains mots ou expressions comme « voire », « d'ores et déjà », « à nul autre pareil », etc. Un réviseur qui lit le texte pour la première fois voit ce genre de failles et peut proposer des remaniements.

Dans le cas d'un roman, d'un récit, d'une nouvelle, d'un conte ou d'une pièce de théâtre, les corrections, changements ou remaniements demandés par l'éditeur peuvent se situer à divers niveaux. En voici quelques exemples :

- tel personnage n'est peut-être pas aussi

- bien campé que peut le croire l'auteur ;
- le texte peut renfermer des redites ou des répétitions qui portent atteinte à la bonne tenue stylistique de l'ensemble ;
- le dénouement de l'intrigue manque peut-être de cohérence ;
- certaines descriptions d'états d'âme sont trop longues ou fastidieuses ;
- les dialogues peuvent manquer de réalisme ou de punch.

Dans le cas d'ouvrages de non-fiction, tels des études, des essais, des biographies, il est possible qu'un protocole d'édition soit déjà en place, notamment en ce qui a trait aux citations, aux notes de référence et à la bibliographie. Certains éditeurs demanderont au réviseur d'harmoniser le texte, alors que d'autres demanderont à l'auteur d'apporter lui-même les correctifs conformément au protocole d'édition.

Puisque l'auteur et l'éditeur ont tous deux intérêt à ce que le produit final loge à l'enseigne de la plus haute qualité littéraire, l'un et l'autre voudront travailler main dans la main, dans un esprit d'échange et de confiance.

RÉVISION

Dès que l'éditeur reçoit de l'auteur la version finale du manuscrit après l'étape de la réécriture, le manuscrit passe à l'étape de la révision. Cette tâche est souvent confiée à un spécialiste qui passe le manuscrit au peigne fin pour en éliminer toutes les coquilles et autres scories et apporte les corrections linguistiques qui s'imposent (fautes de syntaxe ou d'orthographe, anglicismes, mauvaises tournures, répétitions trop fréquentes de certains mots ou expressions,



LES RAPPORTS AUTEUR-ÉDITEUR : le contrat d'édition, la production du livre sa distribution et sa promotion

lourdeurs de style, etc.). L'auteur aura l'occasion de tout relire avant que l'éditeur ne passe à la prochaine étape. Le réviseur a aussi la tâche de rendre le texte conforme aux règles que la maison d'édition suit, notamment en matière de ponctuation et d'espacement entre les paragraphes.

FORMAT DU LIVRE ET MISE EN PAGES

C'est l'éditeur qui décide du format d'un livre. Si l'ouvrage fait partie d'une collection, le format est souvent préétabli. C'est également l'éditeur qui crée un gabarit pour la mise en pages : marges, polices de caractères, corps, interlignage, pagination, titres courants, etc. L'auteur peut évidemment faire des suggestions, mais la décision finale repose entre les mains de l'éditeur.

CORRECTION D'ÉPREUVES

Dès que la mise en pages est terminée, on passe à la correction des épreuves. Il ne faut pas se contenter de lire sur l'écran. Il faut lire directement sur les épreuves (l'imprimé). La correction est une tâche qui incombe à l'auteur, de même qu'au correcteur ou réviseur. Il se peut que l'éditeur demande à l'auteur d'utiliser les signes conventionnels de correction d'épreuves. Plusieurs guides de typographie présentent, en une page ou deux, les 64 signes propres à cette tâche.

COUVERTURE DU LIVRE

Parallèlement aux étapes qui précèdent — parfois même bien avant —, l'éditeur aura consulté l'auteur sur la conception graphique de la page couverture et peut-être aussi sur d'autres questions (choix de couleurs, du type de couverture — glacée ou mate, par exemple —, du papier, de la typographie, du format, des illustrations s'il y a lieu, etc.) en vue de faire du livre un bel objet, agréable à tenir dans ses mains et à regarder. Toutes ces questions relèvent de la mise en pages et c'est l'éditeur qui prend les décisions finales. L'auteur est parfois invité à suggérer, pour la couverture, une illustration, mais comme il peut y avoir des droits à régler, l'éditeur demeure le maître d'œuvre. L'endos du livre (ou quatrième de couverture) propose souvent un résumé de l'ouvrage, un court extrait ou un texte accrocheur. L'auteur peut évidemment proposer lui-même un texte promotionnel. Dans bien des cas, la quatrième de couverture inclut aussi une photo de l'auteur et une très courte notice biobibliographique. L'auteur devrait proposer lui-même cette notice, accompagnée d'une photo, bien que certains éditeurs préfèrent procéder à une séance de photographie.

IMPRESSION

Une fois toutes ces étapes traversées, le livre ira sous presse. À ce moment, il ne restera plus qu'à vérifier les épreuves fournies par l'imprimeur et à donner son aval pour que l'on procède à l'impression proprement dite. Quelques jours plus tard, l'auteur tiendra entre ses mains, tout frais sortis des presses, les premiers exemplaires de ce livre qui l'a si longtemps habité. Moment de bonheur incommensurable !

LES RAPPORTS AUTEUR-ÉDITEUR :

le contrat d'édition, la production du livre
sa distribution et sa promotion

La distribution et la promotion



Une fois le livre sorti des presses, que se passe-t-il avec les stocks ?

Comment et quand le livre se retrouve-t-il en librairie ?

Selon la quantité d'exemplaires commandés, l'imprimeur livrera une partie des stocks directement chez le distributeur et l'autre partie à la maison d'édition. D'ordinaire, les frais de livraison sont inclus dans les devis fournis par l'imprimeur à l'éditeur selon des arrangements préalables. Bien entendu, comme nous l'indiquons précédemment, le nombre d'exemplaires mis sur le marché varie beaucoup d'un éditeur à l'autre, en fonction de la taille de la maison, mais surtout en fonction du genre littéraire. Ainsi, les recueils de poésie et les essais, par exemple, font généralement l'objet de tirages moindres que les romans, les livres pour la jeunesse ou les biographies.

Toutes les maisons d'édition reconnues font affaire avec un distributeur, dont la tâche consiste à approvisionner en exemplaires de l'ouvrage les librairies et autres points de vente. Le distributeur agit en fonction des spécifications que lui fournit l'agent commercial, chargé, lui, de faire la tournée des détaillants pour faire connaître les titres à venir et procéder à leur placement. Cette activité de l'agent commercial s'appelle, dans le jargon de l'édition, le « prénoté ». Le distributeur et les détaillants



qu'il dessert fonctionnent selon un calendrier préétabli précis. Les nouveautés sont donc livrées aux librairies à date fixe ; c'est ce que l'on appelle la date « d'office ».

Maintenant que le livre est sur les rayons et présentoirs des librairies, il faut le faire connaître et le vendre ! Le travail de marketing et de promotion, dans le meilleur des cas, devrait commencer avant même l'arrivée du livre en librairie, ce qui n'est pas toujours fait de manière rigoureuse. Les petites maisons d'édition disposent habituellement d'une équipe réduite, dont plusieurs membres (directeurs littéraires, directeurs de collections, membres de comités de lecture) travaillent souvent à titre bénévole, mais elles font en revanche appel aux services de contractuels pour différentes étapes de la fabrication et de la mise en marché du livre (graphiste, réviseur, spécialiste de la mise en pages, agent de presse, agent commercial, etc.)

LE REGROUPEMENT DES ÉDITEURS CANADIENS-FRANÇAIS (RÉCF)

La plupart des maisons d'édition de l'Ontario français, de l'Acadie et de l'Ouest font partie du Regroupement des éditeurs canadiens-français (RÉCF), un organisme dynamique qui a mis sur pied et lancé de nombreuses initiatives pour relever les défis auxquels font face les éditeurs membres. Ainsi, ensemble, ils ont réussi à obtenir un appui financier pour se procurer les services d'un agent commercial à temps plein, qui connaît bien la réalité dans laquelle se débattent tous ses clients et qui travaille exclusivement pour eux. Son rôle est de faire le lien entre les éditeurs et les libraires pour faire connaître les nouveautés et d'en répartir (par l'entremise



LES RAPPORTS AUTEUR-ÉDITEUR : le contrat d'édition, la production du livre sa distribution et sa promotion

du distributeur) des quantités réfléchies aux différents points de vente. La durée de vie d'un titre étant très souvent limitée à quelques mois, le travail de promotion doit donc coïncider avec son arrivée en librairie. Il ne faut pas rater le coche ! Néanmoins, l'expérience nous montre bien que ce ne sont pas tous les livres qui réussissent à attirer l'attention de la critique et du public. Pour un recueil de poésie, par exemple, le marché est restreint. Mais un poète finira toujours par trouver ses lecteurs. Bref, le fait que votre premier roman ne fracasse pas de records de vente ou ne fasse pas la une du cahier livres du *Devoir* n'a rien d'alarmant, puisque l'espace de réception critique des livres dans la presse et les médias traditionnels s'amenuise d'année en année.

Restent donc les activités promotionnelles (salons du livre, foires, festivals, soirées de lectures publiques, etc.) qui sont autant d'occasions de vous faire connaître et d'attirer l'attention sur votre livre. D'emblée, il faut y participer. Dans un marché comme le nôtre, où les moyens publicitaires font souvent défaut en raison de ses modestes ressources, le contact direct avec un public déjà friand de livres est le moyen par excellence pour sortir de la confidentialité.

LE RÔLE DE L'AUTEUR DANS LA PROMOTION DE SON LIVRE



En tant qu'auteur, quel rôle suis-je appelé à jouer dans la promotion de mon livre ? Comment puis-je participer à la commercialisation de mon livre sans faire le travail de mon éditeur ?

Plusieurs éditeurs n'hésitent pas à affirmer que « l'auteur est son meilleur vendeur ». Dans bien des cas, ils n'ont pas tort. L'auteur est fier de sa création, il veut que son produit soit connu, il est souvent prêt à consacrer temps et énergie à la promotion de son livre.

Plusieurs acteurs jouent un rôle dans la promotion d'un livre : auteur, éditeur, distributeur, détaillant, médias. L'un ne doit pas empiéter sur le terrain de l'autre. À titre d'exemple, l'auteur ne doit pas aller distribuer son livre chez le libraire ; c'est le travail du distributeur. L'auteur doit également éviter de contacter les médias pour solliciter une entrevue ; c'est la tâche de l'éditeur ou de son agent de presse.

C'est lors du lancement de son livre qu'un auteur est appelé à jouer un rôle de premier plan. Si le lancement est bien organisé, il peut devenir l'événement où le plus grand nombre d'exemplaires seront vendus. Certains éditeurs organisent des lancements collectifs seulement, l'un à l'automne et l'autre au printemps. D'autres mettent beaucoup de soin à préparer des lancements solos. Dans un cas comme dans l'autre, l'auteur doit fournir une liste

LES RAPPORTS AUTEUR-ÉDITEUR :

le contrat d'édition, la production du livre sa distribution et sa promotion

exhaustive d'invités. Cette liste devrait inclure le nom de toute personne susceptible de s'intéresser à l'ouvrage lancé : famille, proches, amis, collègues de travail, confrères auteurs, etc. Et pas uniquement des personnes de la région immédiate, car l'éditeur inclut souvent un bon de commande avec l'invitation.

Lors de lancements collectifs, l'éditeur choisit parfois de présenter lui-même chaque livre brièvement, sans inviter les auteurs à prendre la parole. Lors de lancements solos, l'auteur s'adresse d'habitude à son public. Cette brève allocution ne doit pas être le fruit de l'improvisation car elle risque alors d'aller dans toutes les directions et de s'éterniser. Le « mot de l'auteur » se prépare d'avance ; la simplicité et le naturel demeurent les meilleures armes. Quelques minutes suffisent pour créer une bonne impression et pour donner le goût aux invités d'acheter votre livre. (Note : le contrat d'édition prévoit des exemplaires d'auteur ; il est recommandé de ne pas les offrir à des personnes qui achèteraient le livre de toute façon.)

Lors d'un lancement, l'auteur est évidemment invité à dédicacer son livre. Les dédicaces, elles non plus, ne s'improvisent pas. (Nous reviendrons plus longuement sur ce sujet au prochain chapitre.)

Si l'auteur a des contacts dans le milieu de la presse écrite ou électronique, il doit fournir leurs coordonnées à l'agent de presse. Si l'auteur connaît des critiques littéraires, il peut signer le service de presse que l'éditeur leur envoie.

La commercialisation d'un livre demeure principalement l'affaire des spécialistes que sont



l'éditeur, le distributeur et l'agent de presse. L'auteur peut toutefois suggérer certaines pistes d'exploration à son éditeur ; il devrait avant tout s'assurer que certaines démarches ont bel et bien été effectuées. En voici quelques exemples :

- veiller à ce que le livre indique les ouvrages « du même auteur » ;
- veiller à ce que le livre indique les « Données de catalogage avant publication (Bibliothèque et Archives Canada) » ; les bibliothèques et librairies consultent ce répertoire régulièrement ;
- proposer d'offrir un atelier lors d'un salon du livre, d'un congrès pédagogique, etc. ;
- proposer des rencontres d'auteurs dans les écoles, les bibliothèques, auprès des aînés, etc.

L'AAOF ET LES RAPPORTS AUTEUR-ÉDITEUR



Si je suis membre de l'AAOF, est-ce que je peux demander à mon association de jouer un rôle dans mes relations avec mon éditeur ?

Les relations auteur-éditeur relèvent strictement du domaine privé ou personnel. L'auteur discute et négocie avec un éditeur sans l'intervention d'une association d'auteurs ou d'un regroupement d'éditeurs.

L'AAOF peut néanmoins jouer un rôle clé dans **la diffusion d'informations** concernant l'édition. Elle agit alors comme courroie de transmission.



LES RAPPORTS AUTEUR-ÉDITEUR : le contrat d'édition, la production du livre sa distribution et sa promotion

À titre d'exemples, l'AAOF peut :

- recommander la lecture de certains ouvrages (disponibles dans son centre de documentation ou dans les bibliothèques publiques) ;
- fournir les coordonnées d'éditeurs québécois et canadiens-français ;
- donner des exemples d'éditeurs spécialisés dans certains genres littéraires ;
- signaler certaines ressources sur le droit d'auteur au Canada (textes de loi, sites Internet) ;
- fournir un exemplaire de contrat type ;
- recommander le nom d'un avocat spécialisé dans le droit d'auteur.

Au niveau de la **promotion du livre**, l'AAOF joue un rôle plus proactif puisqu'elle peut :

- inviter des auteurs à des soirées de lectures publiques ;
- organiser des activités d'animation dans les écoles et les bibliothèques ;
- organiser des tournées d'auteurs dans des centres culturels ou clubs d'aînés ;
- publier un catalogue de tous les ouvrages de ses membres ;
- annoncer les nouvelles parutions de ses membres par voie électronique ;
- publier des portraits d'auteurs dans son bulletin d'information ;
- participer à des salons du livre ;
- prêter son appui à la vente des œuvres de ses membres.

Il incombe à l'auteur de tenir son éditeur au courant de ces divers mécanismes de promotion. L'auteur ne doit pas agir en vase clos, d'autant plus que l'éditeur met au point des stratégies de commercialisation et que les démarches de l'un et de l'autre doivent s'harmoniser.

POUR RÉCAPITULER...

Voici, sous forme de résumé, les différentes étapes de la transformation du manuscrit en livre et de sa commercialisation :

- Acceptation d'un manuscrit par un éditeur
- Première rencontre
- Signature du contrat d'édition
- Travail de polissage du manuscrit (avec l'éditeur, le directeur littéraire ou de collection)
- Révision
- Mise en pages
- Obtention des droits pour l'œuvre utilisée en couverture
- Correction des épreuves
- Conception graphique de la couverture
- Révision finale
- Impression
- Envoi des stocks chez le distributeur et l'éditeur
- Office (arrivée en librairie)
- Marketing et promotion



Chapitre IV

MYTHES ET RÉALITÉS de la vie d'auteur



MYTHES ET RÉALITÉS de la vie d'auteur

UNE FOIS SON LIVRE PARU ET MIS EN VENTE, IL EST NORMAL POUR L'AUTEUR DE S'INTERROGER SUR CE QUE L'EFFORT INVESTI DANS CETTE ENTREPRISE, SOUVENT SUR PLUSIEURS ANNÉES, POURRA LUI RAPPORTEUR. AINSI, PEUT-IL ESPÉRER, À UN CERTAIN MOMENT, ÊTRE EN MESURE DE VIVRE DE SES ŒUVRES ? OUTRE SES DROITS D'AUTEUR, QUELLES SONT POUR LUI D'AUTRES SOURCES POSSIBLES DE REVENUS D'ÉCRITURE ? QUELS SONT LES MEILLEURS MOYENS DE SE FAIRE MIEUX CONNAÎTRE DU PUBLIC LECTEUR ? COMMENT SE COMPORTER LORS D'UNE SÉANCE DE SIGNATURE OU À L'OCCASION D'UNE ENTREVUE AVEC LES MÉDIAS ? FAUT-IL S'ENGAGER DU CÔTÉ D'INTERNET ? QUI VEND DES LIVRES D'AUTEURS FRANCO-ONTARIENS ? JUSQU'À QUEL POINT LA LITTÉRATURE FRANCO-ONTARIENNE EST-ELLE REPRÉSENTÉE DANS L'ENSEIGNEMENT ? TELLES SONT LES QUESTIONS AUXQUELLES LE PRÉSENT CHAPITRE TENTE D'APPORTER QUELQUES RÉPONSES.

Rapport des droits d'auteur



Combien d'argent puis-je espérer toucher en droits d'auteur au cours d'une année ? Un rapprochement, à ce sujet, entre la situation qui a cours en Ontario français, d'une part, et le Québec et la

France d'autre part, me fournirait un point utile de comparaison.

Les droits d'auteur dépendent principalement du nombre d'exemplaires vendus. Bien que la situation varie d'un pays à l'autre et d'un écrivain à l'autre, il est possible de faire un calcul très sommaire des droits que touche un auteur pour la seule vente de ses livres au cours d'une année marquant le premier tirage de son livre.

Dans le cas d'un romancier, le calcul pourrait se faire de la façon suivante :

- Franco-Ontarien : 375 exemplaires
(50 % du tirage) x 20 \$ x 10 % = 750 \$
- Québécois : 1 000 exemplaires
(50 % du tirage) x 20 \$ x 10 % = 2 000 \$
- Français : 2 500 exemplaires
(50 % du tirage) x 20 \$ x 10 % = 5 000 \$

Dans le cas d'un poète, un calcul du même type donnerait les résultats suivants :

- Franco-Ontarien : 200 exemplaires
(50 % du tirage) x 12 \$ x 10 % = 240 \$
- Québécois : 250 exemplaires
(50 % du tirage) x 12 \$ x 10 % = 300 \$
- Français : 500 exemplaires
(50 % du tirage) x 12 \$ x 10 % = 600 \$

Dans le cas d'un auteur pour la jeunesse, les résultats se présenteraient comme suit :

- Franco-Ontarien : 1 000 exemplaires
(50 % du tirage) x 10 \$ x 10 % = 1 000 \$
- Québécois : 2 500 exemplaires
(50 % du tirage) x 10 \$ x 10 % = 2 500 \$
- Français : 4 000 exemplaires
(50 % du tirage) x 10 \$ x 10 % = 4 000 \$

Ce calcul n'est présenté qu'à titre indicatif et s'applique aux écrivains en général, en faisant abstraction de toutes sortes de variations possibles selon les individus et les conditions fort

MYTHES ET RÉALITÉS de la vie d'auteur



différentes du marché du livre dans chacun des trois ressorts territoriaux représentés. Qu'il suffise de noter, par exemple, qu'en France il se publie chaque année près de 5 000 nouveaux romans... dont la durée de vie moyenne est inférieure à un an. Toute proportion gardée, cependant, on peut estimer que la situation est *grosso modo* semblable tant au Québec qu'en Ontario français.

Quelques précisions s'imposent, toutefois. Selon la notoriété d'un auteur, et sa capacité de négociation, les droits peuvent varier, en réalité, entre 8 % et 12 %. De plus, si un romancier est très connu, il a pu toucher une avance, ou « à-valor », au moment de la signature de son contrat ou à la remise du manuscrit ; cette somme devra cependant être déduite des droits d'auteur au moment où ceux-ci lui seront versés.

Dans le cas d'une œuvre dramatique, le texte n'est pas toujours publié. Les droits perçus par l'auteur dépendent du nombre de représentations de sa pièce. Selon le Centre des auteurs dramatiques, une pièce à l'affiche au Québec se limite généralement à 20 représentations et il faut attendre presque une génération avant de la jouer de nouveau. Il y a évidemment des exceptions, mais force est de constater que le marché est trop petit pour permettre à des auteurs dramatiques de vivre de leur art.

Ces quelques chiffres indiquent clairement qu'il est difficile, voire impossible, de vivre de ses seuls droits d'auteur. Pour la dizaine d'écrivains qui « marchent bien », la grande majorité doit exercer un autre métier en parallèle : journalisme, enseignement, traduction... Nombreux sont les

auteurs qui travaillent en commande sur toutes sortes de projets connexes à l'écriture : guides, enquêtes, adaptations, etc.

Autres sources de revenus d'écriture

COMMISSION DU DROIT DE PRÊT PUBLIC

Composée d'auteurs, de bibliothécaires et d'éditeurs, la Commission du droit de prêt public (CDPP) a été mise sur pied en 1986 pour administrer un programme de rémunération aux auteurs canadiens pour leurs titres admissibles catalogués par les bibliothèques du Canada. Œuvrant sous l'égide administrative du Conseil des Arts du Canada, la CDPP reçoit des crédits annuels du gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du ministère du Patrimoine canadien, afin de rémunérer les auteurs pour l'usage de leurs livres dans les bibliothèques canadiennes en leur versant un paiement de droit de prêt public (DPP).

La recherche des titres dans un nombre représentatif de bibliothèques détermine les paiements DPP. Seule la présence d'un ouvrage dans une ou plusieurs des bibliothèques choisies annuellement génère un paiement : le nombre d'exemplaires trouvés dans une bibliothèque ne compte pas. Chaque année, l'enveloppe budgétaire permet de fixer la valeur du montant versé aux ouvrages trouvés en bibliothèque ainsi que le montant maximal qu'un auteur peut recevoir. Les chèques sont émis au mois de février de chaque année.

C'est l'auteur (et non sa maison d'édition) qui doit inscrire ses titres auprès de la Commission



MYTHES ET RÉALITÉS de la vie d'auteur

dpp. Après une première inscription, l'auteur possède un dossier qui demeure actif au sein du dpp et n'a pas besoin de se réinscrire. Toutefois, pour ajouter un nouveau titre, il faut faire parvenir le formulaire (**voir www.plr-dpp.ca**) durant la période annuelle d'inscription, soit du 15 février au 1^{er} mai.

Les paiements du DPP sont faits uniquement au nom de l'auteur personnellement et non au nom de son entreprise (s'il s'est ainsi constitué). Tous les paiements du DPP doivent être déclarés comme revenus, qu'un formulaire T4A ait été émis ou non. Si le paiement est de 500 \$ ou plus, l'auteur reçoit un formulaire T4A l'année suivant le paiement, soit en février. Si le paiement est inférieur à 500 \$, aucun formulaire n'est émis. Il est à noter que les paiements DPP prennent fin au décès de l'auteur.

Pour les paiements versés en février 2006, la cdpp a échantillonné six bibliothèques de chacune des deux langues officielles. Une occurrence (titre trouvé) valait 41,05 \$; le paiement maximal par titre se chiffrait à 287,35 \$; le paiement maximal par auteur s'élevait à 2 873,50 \$.

COPIBEC

La Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction, mieux connue sous le nom de COPIBEC, est une société à but non lucratif, créée en novembre 1997 par l'Union des écrivaines et écrivains québécois (UNEQ) et l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL).

Au nom des auteurs et des maisons d'édition qui lui ont confié la gestion de leurs droits de reproduction, COPIBEC négocie des ententes avec les grands usagers d'œuvres protégées — tels que les établissements d'enseignement, les bibliothèques et les gouvernements — et veille à percevoir des redevances pour l'utilisation des œuvres.

COPIBEC est mandatée directement par les titulaires de droits (maisons d'édition). Elle regroupe environ 860 maisons d'édition québécoises et canadiennes-françaises de livres, de journaux et de périodiques, ainsi que quelque 16 500 auteurs (principalement du Québec et du Canada français). Chaque année, plus de 240 000 déclarations de photocopie sont traitées par le personnel de la société de gestion. Grâce à ces données, COPIBEC procède à la distribution des redevances perçues auprès des détenteurs de licences.

Règle générale, lorsqu'un auteur signe un contrat avec une maison d'édition, il cède à cette dernière ses droits de reproduction. C'est donc la maison d'édition qui mandate COPIBEC de percevoir les redevances (ce n'est pas l'auteur qui s'inscrit à copibec, à moins de publier à compte d'auteur). Lorsque les redevances sont distribuées, elles sont le plus souvent partagées entre l'auteur (50 %) et la maison d'édition (50 %).

MYTHES ET RÉALITÉS de la vie d'auteur



Comment se faire mieux connaître



À quels genres d'activités littéraires puis-je participer pour me faire mieux connaître et quel rôle l'AAOF joue-t-elle en ce domaine ?

RENCONTRES LITTÉRAIRES ET SALONS DU LIVRE

Grâce au programme « Rencontres littéraires, festivals littéraires et résidences d'écrivains » du Conseil des Arts du Canada, les auteurs peuvent participer à des événements qui visent à mieux faire connaître la littérature canadienne. À titre d'exemples, les bibliothèques publiques, les centres culturels, les cercles littéraires et les clubs sociaux invitent régulièrement des auteurs à participer à des lectures publiques.

Au Canada français, il existe une douzaine de salons du livre et chacun d'eux invite une pléiade d'auteurs qui participent à des tables rondes, des entrevues, des lectures publiques, des lancements collectifs et des séances de signature : Salon du livre de l'Outaouais (mars), Salon du livre de Trois-Rivières (avril), Salon international du livre de Québec (avril), Salon du livre de la Côte-Nord (avril), Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue (mai), Salon du livre du Grand Sudbury en alternance avec le Salon du livre de Hearst (mai), Salon du livre du Saguenay-Lac-St-Jean (septembre), Salon du livre de l'Estrie

(octobre), Salon du livre de Toronto (octobre), Salon du livre de Rimouski (novembre), Salon du livre de Montréal (novembre). Renseignements : www.aqsl.ca.

L'ASSOCIATION DES AUTEURS ET AUTEURES DE L'ONTARIO FRANÇAIS (AAOF)

Chaque année, l'AAOF détermine sa programmation en tenant compte des ressources humaines et financières dont elle dispose. Voici quelques exemples d'activités littéraires organisées au cours des dernières années :

- **Programme d'animation littéraire dans les écoles (PALÉ) et les écoles d'immersion (PALÉI)**
L'AAOF invite les auteurs d'ouvrages pour la jeunesse à soumettre une description des ateliers qu'ils souhaiteraient offrir dans les écoles primaires et/ou secondaires de langue française ou d'immersion en Ontario. Les écoles en sont informées et peuvent retenir les services d'un ou plusieurs auteurs par l'entremise de l'AAOF, qui assume le cachet d'auteur et, le cas échéant, les coûts de transport et d'hébergement.
- **Programme d'animation littéraire pour les aînés (PAL AÎNÉS)**
L'AAOF invite les auteurs à soumettre une description des ateliers, conférences ou activités d'animation qu'ils souhaiteraient offrir dans les résidences pour personnes âgées ou clubs d'âge d'or en Ontario français. Ces organismes en sont informés et peuvent retenir les services d'un ou plusieurs auteurs par l'entremise de l'AAOF, qui assume le cachet d'auteur et, le cas échéant, les coûts de transport et d'hébergement.



MYTHES ET RÉALITÉS de la vie d'auteur

- **Programme d'animation dans les bibliothèques publiques (PAL BIBLIO)**

L'AAOF invite les auteurs à soumettre une description des ateliers, conférences ou activités d'animation qu'ils souhaiteraient offrir dans les bibliothèques publiques en Ontario français. Ces organismes en sont informés et peuvent retenir les services d'un ou plusieurs auteurs par l'entremise de l'AAOF, qui assume le cachet d'auteur et, le cas échéant, les coûts de transport et d'hébergement.

- **Rencontres littéraires**

Chaque année, l'AAOF bénéficie du programme de « Rencontres littéraires, festivals littéraires et résidences d'écrivains » du Conseil des Arts du Canada dans le but de mieux faire connaître la vitalité littéraire franco-ontarienne. L'AAOF conclut des ententes de partenariat avec divers organismes littéraires et culturels dans le but de présenter certains de ses membres en lectures publiques. Le Conseil des Arts du Canada défraie le cachet d'auteur et, le cas échéant, les coûts de déplacement.

- **Promotion des auteurs membres**

Dans la mesure où son budget le permet, l'AAOF participe à divers salons du livre ou autres activités où il lui est possible d'appuyer la promotion des œuvres de ses membres. Au fil des ans, l'AAOF a participé au Salon du livre de l'Outaouais, au Salon du livre de Toronto, aux Salons du livre du Grand Sudbury et de Hearst, au Salon du livre de Hamilton, au festival *Word On The Street* (Toronto) ainsi qu'aux activités des Bouquinistes du Saint-Laurent à Ottawa.

L'AAOF a aussi publié un catalogue qui recense plus de 1 000 titres de ses membres, dans le but de les faire connaître aux bibliothèques, aux universités, aux écoles et aux librairies.

- **Activités d'information**

Par l'entremise de son bulletin *Participe présent*, l'AAOF annonce les nouvelles parutions de ses membres et publie des portraits d'auteurs.



Que dois-je faire pour être invité à un salon du livre ? Comment puis-je me préparer à une séance de signature, à une entrevue avec les médias ?

SALONS DU LIVRE

Les salons du livre sont de grosses machines dont la planification se met en marche plusieurs mois avant leur tenue. Les maisons d'édition (ou leurs distributeurs) réservent souvent un espace quelque six mois avant l'événement. Les auteurs sont rarement invités à la dernière minute.

Plusieurs salons du livre adoptent une thématique et inscrivent leur programmation dans ce sillon. Il y a donc lieu de se renseigner auprès des organisateurs pour connaître le thème du salon, puis de proposer des activités connexes. Les auteurs peuvent aussi soumettre une description des ateliers qu'ils sont prêts à offrir aux élèves des niveaux primaire et secondaire (l'un des publics cibles de tous les salons).

MYTHES ET RÉALITÉS de la vie d'auteur



Si votre maison d'édition compte parmi les exposants réguliers d'un salon, mieux vaut lui laisser le soin d'acheminer des propositions d'activités, de faire le suivi qui s'impose et, au besoin, d'exercer les pressions nécessaires.

Il va sans dire que tout auteur doit pouvoir présenter une photo récente (en format électronique) et une notice biobibliographique à jour. La maison d'édition détiendra évidemment copie de ces documents promotionnels.

SÉANCES DE SIGNATURE

Lors d'un salon du livre, l'auteur est habituellement invité à dédicacer son livre au stand de sa maison d'édition ou à celui du distributeur. Contrairement à un lancement, où l'on connaît personnellement la majorité des invités, les salons du livre attirent un public très varié et souvent peu connu de l'auteur. Bien que cela puisse être intimidant, il faut éviter de donner l'impression qu'on préférerait être ailleurs. Au contraire, il importe d'afficher un sourire accueillant et de projeter un regard cordial. Certains auteurs aiment jouer un rôle plus proactif en s'adressant directement aux passants.

Les dédicaces ne s'improvisent pas. Il faut les préparer mentalement (peut-être même en noter quelques-unes sur papier). Certains auteurs imaginent une formule pouvant s'adapter à plusieurs personnes (ex. : À Louise, avec qui je partage cette exploration de... / cette aventure dans l'univers de...). Il n'est pas recommandé de signer tout simplement : « Merci d'être venu à mon lancement » ou « Bonne lecture ! ». Le lecteur s'attend à quelque chose de plus original.

ENTREVUES AVEC LES MÉDIAS



Quels conseils pourriez-vous me donner en vue de bien réussir une entrevue ?

La règle d'or pourrait être la suivante : « On n'improvise pas, on se prépare soigneusement. » Les médias permettent toujours de rejoindre des lecteurs potentiels pour la première fois. Et comme on le sait, on n'a qu'une seule chance de créer une première impression... qui doit obligatoirement être une *bonne* impression ! La préparation varie selon l'objectif de l'entrevue : présenter un nouvel ouvrage, parler de son processus d'écriture ou de son cheminement littéraire, réagir à l'attribution d'un prix littéraire.

Quel que soit le but de l'entrevue, l'auteur doit veiller à ce que le média reçoive, au préalable, une note biobibliographique, un communiqué (dans le cas d'une nouveauté) et une photo (pour la presse écrite).

- **Présenter un nouvel ouvrage**

C'est le plus souvent pour parler de son nouvel ouvrage (roman, recueil de poèmes ou de nouvelles, pièce de théâtre, album pour enfants, essai, biographie, etc.) qu'un auteur sera invité à donner une entrevue. Dans ce cas-là, il ne s'agit pas de raconter l'histoire, l'intrigue ou la thématique dans tous ses détails. Règle générale, les médias souhaitent aller rapidement au cœur du



MYTHES ET RÉALITÉS de la vie d'auteur

sujet, le plus souvent en fonction d'un angle novateur ou original. L'auteur a donc intérêt à bien résumer sa pensée, à trouver des formules accrocheuses pour décrire son nouvel ouvrage et à donner un ou deux exemples percutants.

- **Parler de son processus d'écriture**

Lorsque l'entrevue porte sur le cheminement littéraire ou le processus d'écriture, l'auteur aura intérêt à faire ressortir des éléments très personnels (ex. : quel auteur vous a le plus profondément marqué ?). Les journalistes chercheront à savoir si des thèmes particuliers vous inspirent plus que d'autres. On vous demandera si vous écrivez tôt le matin ou tard le soir, si vous écrivez à la main ou sur ordinateur, si vous avez l'angoisse de la page blanche. Le côté anecdotique peut, ici, se révéler un atout, dans la mesure où il projette justement un éclairage sur votre cheminement.

- **Réagir à l'attribution d'un prix littéraire**

Peut-être remporterez-vous un prix littéraire... Les journalistes vous intervieweront alors sur-le-champ, quelques minutes après l'annonce du prix. Ce n'est pas manquer de modestie que de se préparer au cas où... Autrement, vous risquez de dire des banalités. Ainsi, les remerciements doivent être brefs : ce n'est pas le moment de décliner le nom de tous les membres de votre famille et de tous vos amis. Bien que ce ne soit pas une habitude établie, certains lauréats félicitent les finalistes (qui auraient pu tout aussi bien qu'eux mériter cet honneur). Les journalistes auront déjà en main un résumé de votre livre et une note biographique. Ce

qu'ils chercheront auprès de vous, c'est la touche personnelle qui leur fournira une citation pour illustrer leur article ou topo. À vous de leur fournir cette pierre précieuse.

- **Quelques suggestions ou conseils supplémentaires**

Vous n'êtes pas tenu de répondre à des questions sur votre vie privée. Il est par ailleurs inconvenant de demander à un journaliste de pouvoir lire un article avant sa publication. Enfin, les invitations pour une entrevue passent souvent par la maison d'édition ; si des journalistes vous contactent directement, vous devriez informer votre éditeur.

SITES INTERNET



Devrais-je songer à créer mon propre site Internet ? Quels en seraient les avantages... et les contraintes ?

L'information circule de plus en plus par voie électronique. Il y a même des personnes qui se tournent exclusivement vers l'Internet pour obtenir les renseignements dont elles ont besoin. Toutes les instances gouvernementales, institutions culturelles, fondations et maisons d'édition ont leur site Internet. De plus en plus d'auteurs emboîtent eux aussi le pas. La création d'un site exige cependant beaucoup de temps et d'énergie. De plus, comme la concurrence est féroce, la conception d'un site mérite d'être confiée à des spécialistes.

MYTHES ET RÉALITÉS de la vie d'auteur



Principaux éléments d'un bon site :

- une brève biographie et une bibliographie à jour ;
- une photo utilisable par les médias, en divers formats et différentes définitions ;
- des échantillons de l'œuvre ;
- un lien permettant de communiquer directement par Internet avec l'auteur ;
- la date de la dernière mise à jour ;
- un compteur indiquant le nombre de visites.

Éléments à laisser de côté :

- des liens nombreux vers d'autres sites (ils tombent souvent en désuétude) ;
- toute forme de vente directe (sauf pour les auteurs autopubliés) ;
- toute espèce de mercantilisme (il s'agit de proposer des informations, pas de faire le travail des libraires).

Le romancier François Barcelo a créé son propre site et explique ce qu'il en retire : « Les journalistes, animateurs et autres personnes qui doivent m'interviewer ont, avant même de me parler, des renseignements complets et à jour sur tout ce qui m'arrive (derniers livres, prochaines publications, prix littéraires, etc.). Les enseignants savent ce qu'ils peuvent attendre de moi dans les rencontres scolaires. Les écoliers, étudiants et autres lecteurs disposent d'une foule de renseignements, y compris les pages couvertures de la plupart de mes livres et un lien par courriel s'ils veulent communiquer avec moi. Les publications qui ont besoin d'une photo de moi peuvent en télécharger sans avoir à me contacter. »

Un site Internet peut, en revanche, présenter un désavantage de taille : il faut s'en occuper et le garder constamment à jour. Rien de plus frustrant pour quiconque navigue sur un site Internet que de se rendre compte que la dernière mise à jour remonte à 6, 12 ou 18 mois. Une mise à jour, aussi minime soit-elle, devrait être faite tous les deux ou trois mois.

Les sites Internet de divers regroupements d'écrivains offrent, en général, une page sur chaque membre (photo, biographie, bibliographie). C'est le cas des sites de l'Association des auteures et auteurs de l'Ontario français (AAOF), de l'Association des auteurs et auteures de l'Outaouais (AAAO) et de l'Union des écrivaines et écrivains québécois (UNEQ).

Qui vend les livres franco-ontariens ?

Est « franco-ontarienne » toute personne francophone née en Ontario ou toute personne qui vit en français en Ontario, peu importe son lieu de naissance et la maison d'édition où elle publie ses ouvrages. Par ailleurs, les livres franco-ontariens se vendent non seulement en Ontario, mais également au Québec, au Canada anglais, en Europe, en Afrique, dans les Antilles, etc. De même, quand ils en ont l'occasion, quelques éditeurs franco-ontariens participent à des salons du livre en Europe, que ce soit à Genève, Bruxelles ou Paris.

Un livre franco-ontarien n'est pas nécessairement publié en Ontario. Au Québec, les Éditions du Boréal, les Éditions de L'Instant même,



MYTHES ET RÉALITÉS de la vie d'auteur

les Éditions Médiaspaul et les Éditions Leméac — pour ne citer que ces quatre exemples — publient des ouvrages franco-ontariens. Il en va de même pour les Éditions des Plaines, à Saint-Boniface. Il n'est donc pas facile de dire où se vendent les livres franco-ontariens. Pour les besoins du présent *Guide*, seuls les lieux permanents de vente en Ontario seront énumérés ; s'ajouteront quelques autres avenues d'envergure régionale ou nationale.

LIBRAIRIES FRANCOPHONES EN ONTARIO

Le Coin du livre

1657, chemin Cyrville
Ottawa (Ontario) K1B 3L7
Téléphone : 613-746-1242
Télécopieur : 613-746-9971
Courriel : coindulivre@bellnet.ca
Internet : www.coindulivre.ca

Librairie Champlain

468, rue Queen Est
Toronto (Ontario) M5A 1T7
Téléphone : 416-364-4345
Télécopieur : 416-364-8843
Courriel : info@librairiechamplain.com
Internet : www.librairiechamplain.com

Librairie de chez nous

129, rue Albert
Lucan (Ontario) N0M 2J0
Téléphone : 519-663-9659
Télécopieur : 519-663-5866
Courriel : lib.decheznous@quadro.net
Internet : www.ldcn.ca

Librairie du Centre (CFORP)

435, rue Donald
Ottawa (Ontario) K1K 4X5
Téléphone : 613-747-1553
Télécopieur : 613-747-0866
Courriel : cforp@cforp.on.ca
Internet : www.librairieducentre.com

Librairie du Centre FORA

432, avenue Westmount, unité H
Sudbury (Ontario) P3A 5Z8
Téléphone : 1-888-814-4422
ou 705-524-3672
Télécopieur : 705-524-8535
Courriel : Iromain@centrefora.on.ca
Internet : www.centrefora.on.ca

Librairie du Soleil

33, rue George
Ottawa (Ontario) K1N 8N5
Téléphone : 613-241-6999
Télécopieur : 613-241-5680
Courriel : soleil@librairiedusoleil.ca

Librairie du Vermillon

Centre culturel d'Orléans
6600, rue Carrière
Ottawa (Ontario) K1C 1J4
Téléphone : 613-830-0644
Télécopieur : 613-241-3109
Courriel : leseditionsduvermillon@rogers.com
Internet : www.leseditionsduvermillon.ca

Librairie le Nord

813, rue Georges
C.P. 2320
Hearst (Ontario) P0L 1N0
Téléphone : 705-372-1233

MYTHES ET RÉALITÉS de la vie d'auteur

Télécopieur : 705-362-5954
Courriel : lenord@lenord.on.ca
Internet : www.lenord.on.ca

Librairie Le Signet et Wizard Arts Shoppe

300, rue Principale ouest
Hawkesbury (Ontario) K6A 2H7
Téléphone : 613-632-2229
Télécopieur : 613-632-8912
Courriel : wizardartshoppe@bellnet.ca

Livres Mercier

R.R. 2, Bruce County Rd, # 10
Tara (Ontario) N0H 2N0
Téléphone : 1-800-810-8045
ou 519-934-0262
Télécopieur : 519-934-0262
Courriel : mercier@bmts.com
Internet : www.livresmercier.com

POINTS DE VENTE RÉGIONAUX : LES SALONS DU LIVRE

Des centaines de livres franco-ontariens sont vendus lors de la tenue de certains salons du livre, notamment le Salon du livre de Hearst, le Salon du livre du Grand Sudbury, le Salon du livre de Toronto, le Salon du livre de l'Outaouais et le Salon du livre de Montréal.

RÉSEAU NATIONAL DE VENTE

En octobre 1999, le Regroupement des éditeurs canadiens-français (RÉCF) a créé la division *Livres, Disques, Etc.*, qui met l'accent sur la production littéraire des quatorze maisons d'édition francophones qu'il compte parmi ses membres, réparties en Acadie, en Ontario et dans l'Ouest canadien. Toutes les activités de *Livres, Disques, Etc.* sont virtuelles. On peut néanmoins rejoindre en tout temps la boutique à l'aide d'un



numéro sans frais : 1-888-320-8070. *Livres, Disques, Etc.* publie aussi périodiquement un catalogue papier dont on peut recevoir un exemplaire sur demande.

Livres, Disques, Etc.

265, rue Saint-Patrick, bureau B
Ottawa (Ontario) K1N 5K4
Téléphone : 1-888-320-8070
ou 613-562-4507
Télécopieur : 613-562-3320
Courriel : info@livres-disques.ca
Internet : www.livres-disques.ca

La littérature franco-ontarienne dans l'enseignement



Quels sont les auteurs franco-ontariens représentés dans les programmes d'enseignement de l'Ontario ?

On ne trouve pas de titre franco-ontarien qui figure obligatoirement au programme de l'enseignement élémentaire. Il en est de même de la situation dans l'enseignement secondaire en ce qui concerne les ouvrages proposés à l'analyse des élèves. Enfin, il n'y a pas un roman, une nouvelle, un poème, une pièce de théâtre ou un essai qui se retrouve automatiquement au programme d'un cours universitaire de littérature franco-ontarienne. Plutôt, c'est une multiplicité de noms et de titres qui



MYTHES ET RÉALITÉS de la vie d'auteur

sont proposés dans le cadre des cours de français et de formation artistique, aux différents niveaux scolaires.

NIVEAU PRIMAIRE

Le ministère de l'Éducation de l'Ontario vient de mettre au point un nouveau programme pour l'enseignement du français dans les écoles primaires de langue française (de la 1^{ère} à la 8^e année) ; ce programme est entré en vigueur en septembre 2006. Huit auteurs de l'Ontario français figurent parmi la trentaine de noms suggérés, à titre d'exemples, dans ce programme-cadre.

NIVEAU SECONDAIRE

Le programme de français actuellement en vigueur dans les écoles secondaires de langue française en Ontario remonte à l'année 2000. Il est en voie d'être révisé et une nouvelle version doit entrer en vigueur en septembre 2007. À l'heure actuelle, c'est en 11^e et 12^e années que la littérature franco-ontarienne est principalement abordée. Une trentaine de noms d'auteurs franco-ontariens figurent, à titre d'exemples seulement, dans le programme-cadre.

NIVEAU UNIVERSITAIRE

L'Université d'Ottawa, l'Université Laurentienne et l'Université de Hearst offrent régulièrement des cours de littérature franco-ontarienne. Des cours ponctuels sont aussi offerts dans d'autres universités, notamment aux universités de Waterloo et de Guelph, ainsi qu'à l'Université de Montréal et à l'Université Memorial (Terre-Neuve). Quelque soixante auteurs ont figuré au programme des cours universitaires de littérature franco-ontarienne ou canadienne-française au fil des dernières années.



Chapitre V

L'INFRASTRUCTURE éditoriale et médiatique



L'INFRASTRUCTURE éditoriale et médiatique

LE PRÉSENT CHAPITRE VISE À DONNER UNE VUE D'ENSEMBLE DE L'INFRASTRUCTURE QUI SOUTIENT LE TRAVAIL DES AUTEURS ET LA VIE LITTÉRAIRE EN GÉNÉRAL, EN ONTARIO D'ABORD, MAIS ÉGALEMENT AILLEURS AU CANADA : MAISONS D'ÉDITION, REVUES LITTÉRAIRES, COUVERTURE MÉDIATIQUE, ETC.

Les maisons d'édition franco-ontariennes



Quelles sont les principales maisons d'édition surgies en Ontario français depuis le moment où la littérature franco-ontarienne a commencé à s'imposer comme une entité dis-

tingte, et quels genres de livres publient-elles ?

PRISE DE PAROLE

Prise de parole, la plus ancienne de ces maisons, est située à Sudbury. Fondée en 1973 par un groupe de jeunes écrivains, dans le cadre d'un atelier de création, elle s'est d'abord donné comme mandat de publier des œuvres de qualité produites en Ontario français, mais a depuis élargi ses cadres pour faire place à des auteurs et à des créateurs d'expression et de culture françaises de partout au Canada. De façon générale, elle privilégie les œuvres de facture contemporaine.

Prise de parole publie des manuscrits destinés aux publics adulte et jeune adulte dans cinq grandes catégories de genres littéraires : *Romans, récits, nouvelles, Poésie, Théâtre, Contes et légendes et Essais et documents*. Elle participe en outre à la BCF (Bibliothèque canadienne-française), fondée par les Éditions du Nordir et partagée également avec Les Éditions L'Interligne. L'activité éditoriale de **Prise de parole** comprend aussi un volet scientifique composé de trois collections. La maison publie par ailleurs, au sein de ce même volet scientifique, deux périodiques : les *Cahiers Charlevoix* et la revue *Nouvelles perspectives en sciences sociales*.

Prise de parole a plus de 200 titres à son catalogue et publie une vingtaine de livres par année.

LES ÉDITIONS L'INTERLIGNE

Situées à Ottawa, **Les Éditions L'Interligne** ont été fondées en 1981. À ses débuts, la maison publiait principalement des ouvrages historiques ou relatifs au patrimoine franco-ontarien. À partir de 1997, elle s'est orientée davantage vers les œuvres de fiction.

Les Éditions L'Interligne s'intéressent surtout aux auteurs qui habitent l'Ontario français et l'Outaouais québécois, mais demeurent ouvertes aux auteurs vivant ailleurs au pays.

Leur programme éditorial regroupe sept collections : *Paysages* (roman historique), *Fugues/Paroles* (poésie), *Vertiges* (romans, nouvelles, récits), *Amarres* (essais), *Parcours* (biographie), *Cavales* (littérature jeunesse) et *BCF* (Bibliothèque cana-

L'INFRASTRUCTURE éditoriale et médiatique



dienne-française), partagée avec Les Éditions du Nordir et Prise de parole. En septembre 2006, la maison lance une nouvelle collection, *Synapses*, consacrée aux arts visuels. Elle publie également, à l'occasion, des titres hors collection.

Les Éditions L'Interligne ont une centaine de titres à leur catalogue et publient entre 10 et 15 livres par année.

LES ÉDITIONS DU VERMILLON

Les Éditions du Vermillon sont situées à Ottawa et existent depuis 1982. Elles se sont donné comme mandat de favoriser l'avancement de l'éducation dans le domaine de la littérature canadienne, notamment franco-ontarienne.

La maison propose seize collections différentes, parmi lesquelles : *Les Cahiers du Vermillon* (collectifs) ; *Romans*, dont la série jeunesse *L'aventure* (romans) ; *Parole vivante* (poésie, récits, nouvelles, contes) ; *Rameau de ciel* (poésie) ; pour enfants, *Soleil des héros* (bandes dessinées historiques) ; *Pædagogus* (pédagogie, didactique) ; *Visages* (monographies) ; *Essais et recherches* (langue et communication) ; *Rompol* (nouvelles et romans policiers) ; *Les inédits de l'école flamande* (collectifs). On compte également : *Transvoix* (œuvres traduites et présentées en version bilingue) ; *Science* (œuvres littéraires mettant en valeur des concepts scientifiques) ; et *Portraits*, collection destinée à faire connaître des auteurs canadiens.

Les Éditions du Vermillon ont près de 300 titres à leur catalogue et publient une trentaine de titres par année.

LES ÉDITIONS DU GREF

Fondées en 1984 à Toronto, **les Éditions du GREF** sont issues du Groupe de recherches en études francophones (Gref) rattaché au collège universitaire Glendon de l'Université York. Elles avaient, au départ, comme mandat de publier des ouvrages savants portant sur les littératures francophones et la langue française. Mais, depuis 1993, elle se donnent également comme mandat de publier des ouvrages de création de tout genre en langue française.

Outre les travaux qui s'attachent à promouvoir et à diffuser la recherche en français, quatre collections de création ont vu le jour aux **Éditions du GREF** : *Quatre-Routes* (poésie de poètes consacrés), *Écrits torontois*, *Le beau mentir* (roman, nouvelle) et *Hors collection* (ouvrages d'inspiration surréaliste ou oulipienne).

Les Éditions du GREF ont une centaine de titres à leur catalogue. Cette maison ne publie pas un nombre fixe de livres par année.

LES ÉDITIONS DU NORDIR

Les Éditions du Nordir ont été fondées à Hearst en 1988 mais se sont installées à Ottawa dès l'année suivante. C'est une maison franco-ontarienne au service de la création et de la réflexion. Elle produit des livres dans tous les genres littéraires.

Depuis 2004, **Les Éditions du Nordir** ont réduit leur rythme de croisière, notamment en ce qui a trait à la publication d'œuvres nouvelles, mais continuent à éditer de temps à autre des collectifs et à rééditer des titres déjà présents dans leur catalogue.



L'INFRASTRUCTURE éditoriale et médiatique

Les **Éditions du Nordir** sont dotées de huit collections : *Rémanence* (roman, nouvelle et récit) ; *Résonance* (poésie) ; *Rappel* (théâtre) ; *Roger-Bernard* (essai) ; *Actes premiers* (auteurs de moins de 30 ans ou d'un premier livre) ; *Père Charles-Charlebois* (ouvrages écrits par des journalistes ou portant sur des sujets liés aux médias) ; *BCF* (Bibliothèque canadienne-française), collection qu'elles ont fondée et à laquelle participent également L'Interligne et *Prise de parole* ; *Débats actuels* (sujets d'actualité).

À ce jour, **Le Nordir** a publié près de 150 ouvrages.

LES ÉDITIONS DAVID

Fondées à Orléans (Ontario) en 1993 et situées à Ottawa, **Les Éditions David** ont comme mandat de faire connaître et de promouvoir auprès de l'ensemble de la francophonie les textes et les essais littéraires écrits en français en Ontario, au Québec et ailleurs au Canada.

On retrouve six collections aux **Éditions David** : *Voix retrouvées* (textes abandonnés à l'état d'ébauche ou de manuscrit, ou bien tombés dans l'oubli) ; *Voix savantes* (essais critiques) ; *Voix artistiques* (livres d'artistes) ; *Voix intérieures* (poésie) ; *Voix narratives et oniriques* (nouvelles et romans) ; et *Voix didactiques* (manuels et guides d'enseignement, monographies).

Les Éditions David comptent plus de 150 titres à leur catalogue et publient une quinzaine de livres par année.



Je sais que les maisons d'édition de l'Ontario ne sont pas très grosses et ont parfois du mal à rivaliser avec celles du Québec. Comment réussissent-elles à demeurer compétitives sur le

marché de l'édition en langue française au Canada et même à l'étranger ?

LE REGROUPEMENT DES ÉDITEURS CANADIENS-FRANÇAIS (RÉCF)

Dans le but d'obtenir une meilleure force de frappe pour les ouvrages issus des milieux minoritaires francophones du Canada, un certain nombre d'éditeurs, parmi les plus importants, se sont regroupés en association.

Fondé en 1989, le Regroupement des éditeurs canadiens-français (RÉCF) (dont il a déjà été question précédemment), rassemble à l'heure actuelle quatorze éditeurs à l'échelle nationale, en provenance de l'Ontario, de l'Acadie, du Manitoba et de la Saskatchewan. Son rôle est de permettre aux éditeurs francophones actifs à l'extérieur du Québec de mener des actions concertées dans le domaine de la promotion et de la commercialisation. Parmi ses initiatives, signalons ses efforts pour assurer la participation des éditeurs membres à divers salons du livre, de même que de nombreuses démarches dans les domaines de la commercialisation, de la représentation politique et de la formation.

Le RÉCF a créé un site électronique (www.livres-disques.ca) qui donne accès à toute une gamme d'informations sur les dif-

L'INFRASTRUCTURE éditoriale et médiatique



férentes maisons d'édition qui en font partie et qui permet de connaître leurs ouvrages et de les commander.

Dans un but de commercialisation, le RÉCF produit *Livres, Disques, Etc.*, un catalogue de produits culturels récents, disponible dans les librairies ou livré par la poste, soit encore accessible sur Internet.

Revue



Existe-t-il en Ontario français des revues littéraires, des périodiques d'art où je pourrais soit publier mes propres textes de création, soit découvrir ce qui se fait par d'autres ?

Oui. L'Ontario français compte une revue consacrée à la création littéraire et une autre à caractère culturel.

Virages est une revue trimestrielle consacrée entièrement à la nouvelle. Fondée à Sudbury en 1997, elle s'est installée à Toronto en 1998, mais **Prise de parole** est, depuis l'année 2000, chargée de sa production. **Virages** s'intéresse d'abord et avant tout à la création d'auteurs vivant en Ontario ou dans l'Outaouais québécois, mais demeure ouverte à des textes provenant d'autres régions du Canada ou même de l'étranger.

Liaison, de son côté, est une revue culturelle qui existe depuis plus de 25 ans et qui est produite depuis les débuts par **Les Éditions L'Interligne**.

Elle s'intéresse à toutes les formes d'art et à toutes les pratiques, contemporaines ou anciennes, tant au niveau du produit artistique ou culturel qu'à celui des créateurs. Certains numéros procèdent par dossiers tandis que d'autres sont plus largement ouverts. Ce qui demeure constant, en revanche, c'est le souci de couvrir toute l'actualité artistique ou culturelle et d'amener le lecteur à réfléchir sur l'art en général ou sur certains courants.

Pendant plus de vingt ans, **Liaison** s'est intéressée principalement à ce qui se faisait en Ontario français. Mais, à partir de 2005, elle s'est transformée en revue pancanadienne qui cherche à couvrir tout ce qui se fait dans toutes les régions dites canadiennes-françaises du pays. La revue paraît quatre fois par an.

Couverture médiatique de l'actualité littéraire



Est-ce que les livres et, de façon plus générale, l'actualité littéraire et artistique sont bien couverts par les médias ?

Force est bien de constater, d'entrée de jeu, que la couverture médiatique de l'actualité littéraire et artistique est plutôt maigre et inégale à l'heure actuelle. Certes, il existe un peu partout en Ontario quelques émissions radio-phoniques ou télévisées où l'on parle de livres de façon sporadique, et les journaux, de leur côté, assurent une certaine couverture. Mais l'on pourrait en espérer bien davantage.



L'INFRASTRUCTURE éditoriale et médiatique

En matière d'émissions inscrites régulièrement à l'horaire, la radio paraît, dans l'ensemble, plus généreuse que la télévision. Ainsi, sur la plupart des stations de Radio-Canada, on trouve deux émissions consacrées aux arts, où il est souvent question d'œuvres publiées en Ontario, mais pas exclusivement : *Les arts et les autres*, diffusée (sauf à Ottawa) du lundi au vendredi à midi, et *Vous m'en lirez tant*, diffusée le dimanche à 16 heures. En semaine, dans le cadre d'émissions d'information, un segment de la programmation est parfois consacré à tel événement artistique, telle nouvelle parution, et les auteurs sont alors invités à venir parler brièvement de leurs œuvres. Enfin, à certains moments de l'année, par exemple pendant les semaines qui précèdent l'attribution du Prix des lecteurs Radio-Canada, les finalistes sont régulièrement invités à participer à des émissions de radio pour parler de leurs livres. Il en va de même à l'occasion de divers salons du livre (Ottawa, Toronto, Sudbury, Hearst) ou de certains festivals d'auteurs, alors que la couverture se fait plus suivie. Et lorsqu'un auteur connaît un succès inespéré — par exemple reçoit un prix important ou une reconnaissance nationale ou internationale ou que l'un de ses livres est transformé du jour au lendemain en un best-seller, il devient immédiatement l'objet d'un intérêt plus ponctuel... mais relativement court.

En général, toutefois, on peut dire que la couverture radiophonique de la littérature franco-ontarienne reste aléatoire et diluée. L'intérêt manifesté par la radio paraît dépendre le plus souvent de l'enthousiasme de tel ou tel animateur ou animatrice, plutôt que d'une politique ferme de programmation. Il ne faut

donc pas trop compter là-dessus pour se tenir systématiquement au courant de ce qui se fait.

La situation est encore moins satisfaisante en ce qui concerne la télévision. À part les émissions du dimanche à Radio-Canada où, plus souvent qu'autrement, il est question presque exclusivement de livres québécois ou français, on observe relativement peu d'intérêt, sinon très brièvement, à l'occasion d'un salon du livre ou d'un festival, ou si un auteur atteint une notoriété soudaine en raison d'un prix littéraire ou de quelque autre distinction qui le rendent soudain très « médiatisable ».

TFO, en revanche, semble faire preuve d'un intérêt plus soutenu en faveur des livres et des auteurs franco-ontariens. On y invite en effet à l'occasion, notamment dans le cadre l'émission *Panorama*, des auteurs pour parler de l'une de leurs parutions ou pour présenter les œuvres d'autres auteurs. Cette émission offre en outre une chronique littéraire hebdomadaire, mais il y est peu souvent question d'auteurs franco-ontariens. Ainsi, la couverture demeure imprévisible et aléatoire, dépendant des événements de nature littéraire qui retiennent l'attention à tel moment donné. On ne peut pas donc pas vraiment compter sur TFO pour rendre pleinement compte de la production, ou même pour promouvoir la chose littéraire, la chaîne se voyant avant tout comme un « capteur » d'événements plutôt que comme un intervenant actif et proactif.

Du côté de la presse écrite, certains hebdomadaires, notamment à Toronto (*L'Express* et *Le Métropolitain*), assurent une certaine couverture régulière des parutions.

L'INFRASTRUCTURE éditoriale et médiatique



Fort heureusement, l'on peut compter sur la revue *Liaison* pour publier des recensions ou des analyses d'à peu près tout ce qui se fait, et même dresser des portraits d'écrivains ou consacrer de temps à autre des dossiers aux questions littéraires. La revue *Virages*, quant à elle, publie assez régulièrement des recensions de recueils de nouvelles. Enfin, au Québec, certaines revues, notamment *Lettres québécoises*, *Nuit blanche* et *Spirale*, consacrent assez régulièrement des recensions à des œuvres produites en Ontario.

Somme toute, même si la couverture reste inégale et aléatoire, on peut dire que les auteurs de l'Ontario jouissent d'une certaine visibilité dans les médias, mais l'on peut souhaiter que cette visibilité s'intensifie au fur et à mesure que l'édition franco-ontarienne continuera à se développer.

Lorgner du côté du Québec...



Un auteur franco-ontarien peut-il espérer être publié au Québec ? Quelles sont ses chances de ce côté ?

Tout auteur reste libre de soumettre un manuscrit à des maisons d'édition œuvrant à l'extérieur de l'Ontario, y compris les nombreuses maisons d'édition du Québec. L'on sait d'ailleurs qu'un bon nombre d'auteurs franco-ontariens sont publiés au Québec. C'est dire que les portes n'y

sont pas fermées et que l'on constate une certaine ouverture face à la production d'auteurs de l'Ontario. En principe, chaque cas est jugé au mérite. Mais, comme partout ailleurs, chaque maison a ses priorités, de même que ses « auteurs maison », ce qui limite le nombre d'auteurs venus d'ailleurs susceptibles de se greffer à telle maison en particulier.

L'important, en abordant l'univers littéraire québécois, c'est de savoir à qui l'on s'adresse, les maisons y étant plus spécialisées que celles de l'Ontario. Inutile, par exemple, de soumettre un roman aux Éditions du Noroît, qui ne publient que de la poésie. Et l'on a peu de chance de faire publier sa poésie chez Boréal, Québec Amérique ou VLB qui, en principe, s'intéressent surtout à la fiction ou aux essais.

Voici une liste très sommaire et non exhaustive de maisons auxquelles l'on peut s'adresser selon le type d'écriture que l'on privilégie :

Poésie : Le Noroît, Les Herbes rouges, Le Loup de gouttière, Éditions des Forges.

Roman, nouvelles : Boréal, Québec Amérique, VLB, Fides, XYZ, Hurtubise HMH, L'instant même, Pierre Tisseyre, Guérin, de l'Homme.

Questions féministes : Éditions du Remue-ménage.

Littérature jeunesse : La Courte échelle, Dominique et Compagnie, Hurtubise HMH, Québec Amérique, Pierre Tisseyre.

Certaines maisons sont ouvertes à tous les genres : Vents d'Ouest, l'Hexagone, Triptyque, Trois.



L'INFRASTRUCTURE éditoriale et médiatique

AILLEURS AU CANADA

Les **Éditions des Plaines**, situées au Manitoba (Saint-Boniface), publient régulièrement des auteurs vivant en Ontario. Pour ce qui est d'autres maisons d'édition situées dans différentes régions du Canada hors de l'Ontario et du Québec, dont **Les Éditions du blé** (Saint-Boniface), **Les Éditions Perce-Neige** (Moncton), les **Éditions La Grande Marée** (péninsule acadienne) et les **Éditions de la nouvelle plume** (Régina) (anciennement **Éditions Louis Riel**), leur mandat régional les rend moins susceptibles de publier des manuscrits en provenance de l'Ontario. Mais si un auteur a un manuscrit qu'il croit susceptible de les intéresser, en raison, par exemple, de son aspect historique, il vaut sûrement la peine de les contacter.

REVUES ET PÉRIODIQUES HORS ONTARIO

Plusieurs revues et périodiques québécois publient régulièrement des auteurs vivant en Ontario. On n'a qu'à penser à *Estuaire* ou au *Sabord*, où l'on retrouve souvent des poèmes d'auteurs franco-ontariens. D'autres revues telles *Exit* ou *Mœbius* sont d'excellents lieux de convergence pour les poètes. La revue *XYZ* se spécialise dans la nouvelle, tandis qu'*Alibis* et *Solaris* se spécialisent respectivement dans le polar et la science-fiction. Enfin, la revue *Zinc* est conçue pour et par les auteurs de la relève.

En matière de création, sauf évidemment pour la revue *Virages* (consacrée à la nouvelle), il n'existe, à l'heure actuelle, dans des régions canadiennes-françaises autres que celles de l'Ontario, aucune revue ou périodique d'art



susceptible de recevoir des textes en langue française. C'est là une grave lacune à combler.

Quels sont, pour un auteur débutant, les avantages de publier dans des revues ?

Les revues littéraires et les périodiques consacrés aux arts sont un excellent outil pour permettre à un auteur débutant de s'initier au milieu littéraire et de s'y faire connaître. Un texte isolé peut, par exemple, piquer la curiosité d'un éditeur pour tel auteur ou valoir à ce dernier une première invitation à un festival d'auteurs ou à quelque autre événement littéraire. Tout auteur doit chercher à se constituer, le plus tôt possible, un réseau de relations qui facilitera son intégration au milieu littéraire et permettra, le moment venu, de mieux

faire connaître ses œuvres.



Le rôle de l'AAOF

En quoi l'AAOF peut-elle m'aider à mieux connaître le monde de l'édition ?

Par ses diverses publications — son bulletin

L'INFRASTRUCTURE éditoriale et médiatique



Participe présent, le répertoire de ses membres, le catalogue de leurs publications — l'AAOF permet au grand public, comme aux auteurs débutants de se tenir au courant de l'activité littéraire au sein du milieu franco-ontarien. En particulier, son bulletin, *Participe présent*, qui fait régulièrement état des activités des membres, publie à l'occasion des portraits d'auteurs ou des textes de création, attire l'attention sur les gagnants (et les finalistes) des

principaux prix littéraires, etc., peut représenter un puissant stimulant pour un aspirant auteur, lui fournir des pistes intéressantes de réflexion pour son propre travail, l'inciter à se lancer lui-même dans l'aventure de la création.

L'AAOF peut également aider de diverses façons (rencontres littéraires, salons du livre, programmes d'animation en divers milieux) à mettre en contact les écrivains les uns avec les



Chapitre VI

PRIX et bourses



AU-DELÀ DE LA SATISFACTION PERSONNELLE QU'IL RETIRE DE SON ACTIVITÉ D'ÉCRITURE, IL EST NATUREL, POUR TOUT AUTEUR, D'ASPIRER À UNE RECONNAISSANCE À LA FOIS PLUS ÉTENDUE ET PLUS OFFICIELLE DE SES EFFORTS. L'OBTENTION D'UN PRIX LITTÉRAIRE PRESTIGIEUX VALORISE INCONTESTABLEMENT SON TRAVAIL TANT À SES PROPRES YEUX QUE DANS L'ESPRIT DU PUBLIC, CELA SANS PARLER DU STIMULANT FINANCIER QU'ELLE PEUT ENTRAÎNER SUR LE PLAN DES CHIFFRES DE VENTE. PAR AILLEURS, DANS L'AGITATION EFFRÉNÉE QUI CARACTÉRISE LE MONDE MODERNE, BEAUCOUP D'AUTEURS DÉPLORENT DE NE PAS POUVOIR CONSACRER À LEUR TRAVAIL D'ÉCRIVAIN TOUT LE TEMPS QU'ILS VOUDRAIENT. DES BOURSES D'ÉCRITURE SONT DESTINÉES À LEUR FACILITER L'ACCÈS AUX PLAGES DE TEMPS QUI LEUR MANQUENT. LE PRÉSENT CHAPITRE EST CONSACRÉ À CES DEUX INSTITUTIONS ESSENTIELLES DE LA VIE LITTÉRAIRE.

Prix



En tant qu'auteur francophone résidant en Ontario, puis-je espérer obtenir un prix littéraire pour un livre que je viens d'écrire ?

Oui. Un certain nombre de prix sont, sauf quelques rares exceptions, décernés annuellement.



Que faut-il faire pour avoir accès à ces prix ?

Il importe de souligner dès le départ que, pour l'ensemble des prix littéraires, la responsabilité de soumettre un ouvrage pour tel ou tel prix revient à l'éditeur et non à l'auteur. C'est à l'éditeur de décider lesquels de ses livres, parus au cours de l'année, ont les meilleures chances d'obtenir tel ou tel prix. Certains éditeurs soumettent chaque année tous leurs titres pour tous les prix, tandis que d'autres, plus sélectifs, préfèrent miser sur les chances d'un nombre plus restreint de titres.



Quels sont les principaux prix disponibles ?

Pour un auteur vivant en Ontario, bon nombre de prix sont disponibles. La plupart de ces prix imposent des critères de résidence, selon le territoire que couvre tel ou tel prix. Règle générale, il faut avoir habité au moins deux ans dans la région où le prix est attribué pour pouvoir y être candidat, mais il importe de se renseigner de façon précise sur les règlements qui régissent l'attribution de chaque prix.

PRIX et bourses

Divers prix existent aux niveaux national, régional et local. En voici une liste non exhaustive :

AU NIVEAU NATIONAL

Prix littéraires du Gouverneur général
Prix Émile-Ollivier
Prix Champlain

AU NIVEAU PROVINCIAL

Prix Trillium
Prix Christine-Dumitriu-van-Saanen
Prix des lecteurs Radio-Canada
Prix du Consulat de France

AU NIVEAU RÉGIONAL OU LOCAL

Prix littéraire *Le Droit*
Prix littéraire Jacques-Poirier
Prix du livre d'Ottawa
Prix du Nouvel-Ontario



Pouvez-vous me fournir plus de détails sur chacun des ces prix ?

Les Prix littéraires du Gouverneur général sont attribués chaque année à un auteur canadien dont le livre appartient à l'une des catégories littéraires suivantes : fiction, poésie, essai, traduction littéraire, littérature jeunesse, illustration. Les mêmes catégories de prix sont ouvertes aux auteurs œuvrant dans l'autre langue officielle. La valeur du prix est de 15 000 \$ et les finalistes non lauréats reçoivent pour leur part une somme de 1 000 \$.



L'Ontario français a connu, au fil des ans, un succès appréciable dans le cadre de ces prix : Cécile Cloutier (poésie), Jean Marc Dalpé (théâtre, roman), François Paré (essai), Michel Ouellette (théâtre), Robert Dickson (poésie). D'autres auteurs franco-ontariens ont par ailleurs été désignés finalistes en plusieurs occasions.

Le Prix Émile-Ollivier a été créé en 2004, à l'occasion du Forum de la francophonie, par le Conseil supérieur de la langue française, en collaboration avec le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes du Gouvernement du Québec. Décerné annuellement, il récompense une œuvre, dans les catégories du roman, de la nouvelle, du récit et de l'essai, publiée en français par une maison d'édition canadienne de l'extérieur du Québec. Les œuvres soumises doivent se démarquer par une bonne maîtrise de la langue écrite, par leurs qualités littéraires et leur originalité, et contribuer ainsi au rayonnement et à la promotion de la langue française. La valeur de ce prix est de 5 000 \$.

Le Prix Champlain, décerné par le Conseil de la vie française en Amérique, est destiné à encourager la production littéraire chez les francophones vivant à l'extérieur du Québec, en Amérique du Nord. Il a aussi pour objet de susciter chez les Québécois un intérêt pour les francophones d'Amérique en situation de minorité. Le prix couronne successivement, une année, un ouvrage de création, l'année suivante, un ouvrage d'érudition. Sa valeur est de 1 500 \$.

Le Prix Trillium (volet francophone) est attribué annuellement à un auteur vivant en Ontario pour un ouvrage de fiction, un essai, un recueil de poésie, une œuvre dramatique, un livre



jeunesse. La valeur du prix est de 20 000 \$ et, pour la première fois en 2006, les finalistes ont touché une somme de 500 \$.

En 2003, on a ajouté un second prix, le **Prix de poésie Trillium**, attribué à un auteur pour son premier, deuxième ou troisième recueil de poésie. La valeur de ce prix se chiffre à 10 000 \$ et ici encore, pour la première fois en 2006, les finalistes ont touché une somme de 500 \$.

Le **Prix Christine-Dumitriu-van-Saenen** est attribué chaque année, dans le cadre du Salon du livre de Toronto, à un auteur du milieu franco-ontarien ayant produit un ouvrage de mérite au cours de l'année. La valeur du prix est de 5 000 \$.

Le **Prix des lecteurs Radio-Canada** couronne un ouvrage publié au cours de l'année et qui a fait sa marque auprès du public. Aucune valeur monétaire n'est rattachée à ce prix, qui procure toutefois non seulement au lauréat mais également aux finalistes une couverture médiatique importante sur les ondes mêmes du diffuseur public, depuis le moment de leur désignation comme finalistes jusqu'au moment où le prix est attribué, sinon même après. Depuis 2006, le lauréat reçoit comme symbole de son prix une statuette, création du sculpteur Pascal Demonsand, offerte par le Regroupement des éditeurs canadiens-français (RÉCF).

Le **Prix du Consulat de France** est attribué périodiquement, à la discrétion du jury, à un auteur pour l'ensemble de son œuvre. Ce prix ne comporte aucune valeur monétaire spécifique, mais prend le plus souvent la forme d'un voyage en France pour participer à un salon du livre.

Le **Prix littéraire *Le Droit*** est attribué chaque année, respectivement pour un ouvrage de fiction (roman, nouvelle, récit, conte), un ouvrage de poésie et un ouvrage destiné à la jeunesse (roman, poésie, nouvelle, récit, conte, bande dessinée) publié en français par un auteur de l'Outaouais ou de l'Est ontarien. Le lauréat, dans chacune des trois catégories, reçoit une somme de 500 \$.

Le **Prix littéraire Jacques-Poirier** est attribué dans le cadre du Salon du livre de l'Outaouais à un auteur vivant dans l'Outaouais québécois ou qui en est originaire. Les prix sont décernés en alternance, selon les genres littéraires. Par exemple, en 2007, le prix sera décerné pour la poésie, le conte, la légende ou la fable ; l'année suivante, il le sera pour le roman, la nouvelle ou le récit, et ainsi de suite. La valeur de ce prix est de 2 500 \$.

Le **Prix du livre d'Ottawa** est décerné chaque année en deux volets, l'un pour une œuvre de fiction, l'autre pour une œuvre de non-fiction. Chaque volet comporte un montant de 2 500 \$ pour les gagnants.

Le **Prix du Nouvel-Ontario** est attribué en partenariat avec La Nuit sur l'Étang. Ce prix vise à reconnaître l'ensemble de l'œuvre d'un artiste, quelle que soit sa discipline. Aucune valeur monétaire n'est rattachée à ce prix.

PRIX et bourses



Comment se prennent les décisions relatives à l'attribution d'un prix ?

Dans l'immense majorité des cas, les prix sont décernés sur recommandation d'un jury constitué de pairs ou de personnes qui connaissent bien le milieu littéraire. Normalement, ces jurys sont formés d'au moins trois membres qui sont spécialistes des diverses disciplines littéraires concernées par le prix, ou bien les connaissent suffisamment pour être en mesure d'évaluer correctement les œuvres en lice. Si les membres d'un jury sont choisis principalement, comme il se doit, en fonction de leurs connaissances, l'on recherche également chez eux des qualités d'écoute, d'ouverture et de générosité intellectuelle.



N'est-il pas vrai que l'on se distribue les prix entre amis ?

C'est faire preuve de cynisme que de poser pareille question. La plupart des organismes qui proposent des prix littéraires veillent scrupuleusement à éviter tout favoritisme ou conflit d'intérêts tant dans le choix des jurés que dans celui des lauréats. Pour écarter la possibilité que tel groupe, telles personnes exercent une influence indue sur les résultats

des concours, on a mis en place à peu près partout un système de rotation destiné à assurer le renouvellement régulier des jurys. Dans certains cas, le jury est renouvelé au complet tous les ans ; dans d'autres cas, afin de marier continuité et renouvellement, les mandats sont échelonnés sur deux ou trois ans, de nouveaux membres venant remplacer chaque année ceux dont le mandat s'est terminé l'année précédente. En bien des endroits, enfin, on ne peut revenir siéger à un jury qu'après un intervalle de quelques années. En somme, tous les efforts sont faits pour assurer en tout temps des décisions aussi impartiales que possible.



À part sa valeur monétaire, que vaut réellement un prix ?

Un prix littéraire peut faire une différence importante dans la carrière d'un auteur. Rien ne saurait remplacer, tant aux yeux du public que de l'auteur lui-même, la reconnaissance de la valeur d'une œuvre conférée par un jury de pairs. Mais également, ce qui est peut-être encore plus important, surtout en milieu minoritaire, l'attribution d'un prix est jumelée à une couverture médiatique qui débute dès le moment où la liste des finalistes de tel prix est rendue publique. Toute la période entre la publication de cette liste et la cérémonie de remise du prix représente un moment capital pour la mise en marché des œuvres concernées et peut se traduire par une augmentation des chiffres de vente. En outre, suite à une nomi-



nation pour un prix, il n'est pas rare pour les auteurs de recevoir des invitations à se produire en public dans un colloque, un festival, dans des universités ou des écoles. Certains organismes responsables de l'attribution de prix littéraires ont d'ailleurs reconnu l'importance médiatique de ces prix en allouant aux éditeurs des livres en lice ou des livres primés une somme d'argent destinée à en faire la promotion. C'est le cas, notamment, des prix du Gouverneur général ainsi que du prix Trillium.

Certes, un auteur ne doit jamais concevoir un livre en fonction du prix que cette œuvre pourrait lui rapporter, mais il est sûr qu'un livre primé ou un livre qui se retrouve sur une liste de finalistes a de meilleures chances de se trouver un public qu'un livre qui reste dans l'ombre et dont personne ne se donne la peine de parler.

Bourses



Il me semble ne jamais avoir assez de temps pour écrire. Mes obligations professionnelles me prennent toutes mes énergies. J'ai besoin de temps libre pour me consacrer entièrement à l'écriture

d'un nouvel ouvrage. Comment dois-je m'y prendre pour obtenir une bourse d'écriture ?

En Ontario, un auteur peut faire une demande de bourse auprès de quatre instances principales : le Conseil des Arts du Canada, le Conseil des arts de l'Ontario, le Fonds de création et production pour artistes professionnels de la

Ville d'Ottawa, et le Conseil des Arts de la Ville de Toronto. D'autres sources de financement existent pour des projets ponctuels ou des projets collectifs ou communautaires, par exemple au ministère du Patrimoine canadien ou auprès de certaines fondations. Mais ces sources sont aléatoires ou soumises à des conditions très précises. Il est donc recommandé aux auteurs, au moment de songer à faire une demande, de se concentrer sur les bailleurs de fonds qui répondent le mieux à leur situation individuelle.

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Au Conseil des Arts du Canada, plusieurs types de subventions sont disponibles au sein du secteur Lettres et édition. Le programme le plus important est celui de « Création littéraire », qui comprend trois niveaux de subventions. À noter qu'au départ, pour être admissible à n'importe lequel des programmes disponibles, il faut être citoyen canadien ou résident permanent et être considéré écrivain professionnel, c'est-à-dire répondre à l'un des critères suivants :

- avoir publié au moins une œuvre littéraire dans une maison d'édition professionnelle ;
- dans le cas de la fiction, avoir publié un minimum de quatre textes de création littéraire ;
- dans le cas de la poésie, avoir publié un minimum de dix poèmes ;
- dans le cas de l'essai, avoir publié un minimum de 40 pages d'articles littéraires dans des revues, anthologies ou périodiques reconnus et publiés par des maisons d'édition professionnelles.

PRIX et bourses



Les niveaux de subventions sont les suivants :

- **Écrivains en début de carrière.** Un écrivain ayant publié un ouvrage littéraire dans une maison d'édition professionnelle ou au moins quatre textes littéraires dans des revues ou des anthologies littéraires ou dans des périodiques reconnus peut faire une demande. Les montants offerts vont de 3 000 \$ à 10 000 \$.
- **Écrivains à mi-carrière.** Un écrivain ayant publié de deux à cinq ouvrages littéraires dans une maison d'édition professionnelle. Les montants offerts vont de 3 000 \$ à 20 000 \$.
- **Écrivains établis.** Un écrivain établi doit avoir publié un minimum de six ouvrages littéraires dans une maison d'édition professionnelle. Ici également, les montants offerts vont de 3 000 \$ à 20 000 \$.

La date limite pour la soumission d'une demande dans le cadre de ce programme est le 1^{er} avril.

Des **subventions de voyage** sont également disponibles pour permettre à un auteur d'accepter une invitation à participer à un événement littéraire important pour l'avancement de sa carrière. Ces demandes peuvent être présentées en tout temps, mais il est recommandé de les soumettre le plus longtemps possible à l'avance. Les lettres d'invitation pertinentes doivent chaque fois accompagner la demande.

CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

Au Conseil des arts de l'Ontario, les auteurs professionnels peuvent soumettre une demande de subvention dans le cadre du Programme de création littéraire. Cette subvention doit servir à entreprendre ou à mener à terme un projet d'écriture dans le domaine du roman, de la nouvelle, de la poésie, de l'écriture dramatique, ou encore à rédiger un article important dans le domaine des arts ou à produire un essai littéraire.

Pour être admissible à ce programme, il faut être résident de l'Ontario et être reconnu comme écrivain professionnel, c'est-à-dire avoir publié au moins un livre chez un éditeur reconnu ou un texte (article, entrevue ou œuvre dramatique) dans une publication dite professionnelle. La date limite pour le dépôt des demandes est fixée au 1^{er} décembre.

Un candidat peut toucher jusqu'à 12 000 \$ pour un projet dans le cadre de ce programme.

VILLE D'OTTAWA : FONDS DE CRÉATION ET DE PRODUCTION POUR ARTISTES PROFESSIONNELS

Les objectifs de ce programme sont d'aider les artistes professionnels locaux de toutes les disciplines et de tous les milieux et d'appuyer la création et la production de nouvelles œuvres dans les disciplines des arts de la scène et des arts littéraires, médiatiques et visuels dans le contexte bilingue et diversifié de la ville d'Ottawa. Les « arts littéraires » s'entendent ici comme la poésie, le roman et la nouvelle, la non-fiction, la création parlée et le conte. La catégorie « Théâtre » couvre la dramaturgie et le développement d'une pièce.



Les catégories de financement sont les suivantes :

- **Subventions de type « A » : Artistes établis** ayant franchi les premières étapes de leur carrière, produit un nombre raisonnable d'œuvres, jouissant d'une certaine renommée auprès de leurs pairs et ayant exposé leurs œuvres au public dans un contexte professionnel. Ces subventions peuvent atteindre 5 500 \$.
- **Subventions de type « B » : Artistes en début de carrière**, aux premières étapes de leur carrière professionnelle, ayant consacré au moins deux ans à la pratique de leur art, complété leur formation ou apprentissage, produit un nombre limité d'œuvres, et ayant exposé leurs œuvres au public dans un contexte professionnel. Ces subventions peuvent atteindre 4 000 \$.

Au moment de soumettre leur demande, les candidats doivent vivre à Ottawa depuis au moins 12 mois. Le montant de la subvention est basé sur des dépenses de projet ou de subsistance pour trois mois. Un artiste ne peut recevoir au maximum que deux subventions de création/production en trois ans.

À l'appui de leur demande, les candidats doivent soumettre des documents matériels représentant leurs œuvres les plus récentes et directement liés au projet pour lequel ils présentent une demande de financement.

Dans la catégorie « Arts littéraires », la documentation requise est la suivante, selon les disciplines :

- Auteurs : entre 20 et 30 pages du manuscrit de l'œuvre en cours de création

- pour laquelle ils sollicitent des fonds.
- Artistes de la tradition orale : enregistrement audio ou vidéo de leurs prestations ayant un lien avec le projet pour lequel ils présentent une demande.
- conteurs : explication de la façon dont ils adaptent le matériel, et un enregistrement audio ou vidéo de leurs prestations ayant un lien avec le projet pour lequel ils présentent une demande.

Dans la catégorie « Théâtre », on exige un enregistrement vidéo avec repères, ou de 20 à 30 pages du manuscrit en cours de création pour l'œuvre en rapport avec laquelle le candidat sollicite des fonds.

La date limite pour la soumission des demandes est normalement fixée à la fin de janvier de chaque année. Des détails plus complets sur ce programme peuvent être obtenus de la Division des services culturels de la Ville d'Ottawa.

CONSEIL DES ARTS DE TORONTO

Le Conseil des Arts de Toronto accorde des bourses de création pour des projets dans les domaines de la fiction, de la non-fiction, de la poésie ou de l'art dramatique.

Pour être admissible au programme, il faut habiter Toronto et être considéré écrivain professionnel, c'est-à-dire avoir été publié par un éditeur professionnel ou avoir publié un nombre suffisant de textes dans une publication reconnue. La date limite pour le dépôt des demandes est le 19 juin. **Les demandes se font uniquement en anglais.**

PRIX et bourses



Il n'existe qu'un seul niveau de demande pour ce programme, soit 7 500 \$.



Que dois-je faire pour soumettre une demande ?

Il faut d'abord obtenir un formulaire de demande. Cela peut se faire soit en appelant l'organisme lui-même ou, dans le cas du Conseil des Arts du Canada (www.conseildesarts.ca), du Fonds de création et de production de la Ville d'Ottawa (infoculture@ottawa.ca) ou du Conseil des Arts de Toronto (www.torontoartscouncil.org), en téléchargeant le document à partir de leurs sites Internet respectifs.



Quelle est la meilleure façon de préparer une demande ?

Il faut d'abord lire les lignes directrices du programme auquel on s'intéresse et s'assurer de remplir correctement le formulaire de demande. Les demandes incomplètes ont peu de chances de succès. Il est absolument essentiel de produire toutes les pièces requises, surtout au niveau des documents d'appui.

Il est fortement déconseillé de présenter une demande rédigée à la main. Si vous n'arrivez pas

à télécharger le formulaire de demande et à le remplir à partir de votre ordinateur, il est préférable de fournir des documents séparés (en annexe) mais produits de façon électronique. La lisibilité du document s'avère un aspect fondamental de toute demande.

Pour ce qui est du contenu de votre demande, la meilleure politique consiste à présenter un texte clair, bref, honnête et le plus simple possible. Il ne s'agit pas de tenter d'épater le jury par une présentation du tonnerre, mais plutôt de le convaincre par la qualité de votre écriture et la limpidité de votre projet.

À l'appui de votre demande, il est essentiel de joindre un texte tiré du projet en cours. Choisissez judicieusement ce texte car, le plus souvent, c'est lui qui fera la différence entre une demande couronnée de succès et un refus. Le texte retenu devrait illustrer le mieux possible les forces et les qualités de votre écriture. C'est sur ce plan qu'il vous faut convaincre le jury.

Si votre projet n'est pas encore suffisamment avancé ou même, dans certains cas, pas encore entamé, vous pouvez soumettre d'autres textes provenant de vos publications antérieures, par exemple, s'il s'agit d'un projet de recueil de poèmes ou de nouvelles, des textes qui peuvent donner l'idée, soit par leur style ou leur orientation, de ce que vous envisagez dans le cadre de votre nouveau projet. Mais les membres du jury ont souvent de la difficulté à évaluer ce genre de demande, puisqu'ils doivent alors se livrer à un fastidieux exercice d'extrapolation. Il est donc de loin préférable de soumettre un extrait du texte ou du recueil en rapport avec lequel vous présentez la demande, même si sa rédaction, à



ce stade encore primitif de votre projet, exige de vous un effort considérable.

L'essentiel est de se souvenir que les membres du jury auront à examiner un nombre très élevé de demandes et qu'ils n'auront ni l'énergie ni le temps d'essayer d'imaginer ce que vous tentez de leur dire. Il faut, pour mettre toutes les chances de votre côté, leur faciliter la tâche le plus possible en leur présentant un texte fort et dénué d'ambiguïté.



Comment se déroule le processus de sélection ?

Comme dans le cas des prix littéraires, la sélection des gagnants se fait par l'entremise de jurys formés de pairs ou de personnes qui connaissent bien la littérature ou le milieu littéraire. Les jurés sont choisis en fonction de leur compétence et de leur expérience, de leur ouverture d'esprit et de leur générosité intellectuelle. L'on cherche généralement, dans la composition des jurys, à assurer une représentation équilibrée des divers genres littéraires, de même que de la gamme de tendances et de formes de pratique qui caractérisent l'écriture contemporaine. L'on veille également à assurer un équilibre entre hommes et femmes.

Chaque juré reçoit, plusieurs semaines à l'avance avant la réunion du jury, l'ensemble des dossiers soumis au concours. Il les étudie avec soin et se prépare à la discussion serrée

qui caractérisera la réunion au cours de laquelle le jury sera invité à établir un classement des candidats selon les mérites de chaque dossier et la façon dont ils se comparent entre eux. C'est ce classement, dressé selon un ordre de priorité entre les candidats, qui déterminera le nombre de bourses effectivement accordées en fonction des sommes disponibles.



Comment puis-je être sûr qu'un jury n'a pas de parti pris ?

Il revient au chargé de projet ou au responsable du programme de l'organisme qui accorde la bourse de s'assurer qu'aucun membre du jury ne se trouve en situation de conflit d'intérêts par rapport à l'un ou l'autre des dossiers soumis au concours et qu'aucun parti pris ou préjugé évident ne se manifeste lors de la réunion du jury. Dans bien des cas, chaque membre du jury doit signer individuellement un formulaire attestant qu'il ne se trouve pas en conflit d'intérêts.

Comme nous le précisons ci-dessus en rapport avec les prix littéraires, les jurys de bourses sont eux aussi soumis au principe du roulement entre les membres pour éviter que tout individu, toute tendance puisse exercer une influence prépondérante sur les délibérations du jury ou ses décisions. En principe, chaque fois que vous faites une nouvelle demande dans le cadre d'un programme déterminé, vous avez de fortes chances d'être évalué par des personnes qui n'ont aucune connaissance des dossiers que

PRIX et bourses



vous auriez pu soumettre antérieurement. Le Conseil des Arts de Toronto a pris une précaution additionnelle, celle de masquer les noms des candidats sur les dossiers avant de les transmettre aux jurés. Ces derniers étudient donc les demandes sans connaître l'identité des personnes qu'ils évaluent.



Quelles sont mes chances de succès ?

Il n'y a évidemment pas de garanties. Mais, pour chaque candidat qui soumet une demande solide, qui présente des textes qui mettent le mieux possible en valeur les forces et les qualités de son écriture, les chances sont dans l'ensemble assez bonnes. Et puis, si à tel ou tel concours votre demande n'est pas retenue cette année, dites-vous qu'il y aura toujours un nouveau concours l'an prochain !



En quoi l'AAOF peut-elle m'être utile en ce domaine ?

L'AAOF se fera un plaisir de vous fournir des renseignements d'ordre général sur les divers programmes auxquels vous pouvez vous adresser et de vous mettre sur la bonne piste quant à l'obtention de renseignements plus précis.